

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 021 866,85 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019

TABLE DES MATIERES

I. ATTESTATION DE L'EMETTEUR	- 4 -
II. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	- 5 -
A. BILAN CONSOLIDE	- 5 -
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	- 6 -
C. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	- 7 -
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 7 -
E. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 8 -
F. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE	- 9 -
G. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA PERIODE	- 9 -
H. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	- 10 -
I. EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	- 35 -
J. RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES GROUPE ...	- 36 -
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	- 38 -
IV. COMPTES SOCIAUX ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL FRANÇAIS - 43 -	
A. BILAN SOCIAL	- 43 -
B. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	- 44 -
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 44 -
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	- 45 -
E. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	- 46 -
F. RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE IGE+XAO SA.....	- 61 -
V. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS-	62
-	
VI. RAPPORT DE GESTION.....	- 66 -
A. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES	- 66 -
B. INFORMATIONS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE	- 78 -
C. PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET COUVERTURES	- 83 -
D. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE COUVERTURE DES RISQUES	- 85 -
E. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE, INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	- 90 -
F. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	- 91 -
VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 92 -
A. COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL	- 92 -
B. POLITIQUE DE DIVERSITE APPLIQUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- 96 -
C. LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.....	- 96 -
D. REFERENCE AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 96 -
E. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES.....	- 96 -
F. POLITIQUE DE REMUNERATION	- 97 -
G. LISTE DES MANDATS.....	- 101 -
H. CONVENTIONS.....	- 105 -
I. TABLEAU DES DELEGATIONS	- 105 -
J. CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	- 105 -

K.	STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL.....	- 105 -
L.	RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUTRES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	- 110 -
VIII.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	- 112 -
IX.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION PROPRES SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 AVRIL 2020.....	- 115 -
A.	OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION ET UTILISATION DES ACTION RACHETEES.....	- 116 -
B.	MODALITES	- 117 -
C.	REPARTITION DU CAPITAL	- 118 -
D.	EVENEMENTS RECENTS.....	- 119 -
E.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION	- 119 -
X.	MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	- 120 -

I. Attestation de l'émetteur

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Colomiers, le 30 mars 2020

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

II. Comptes annuels consolidés

A. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ecarts d'acquisition (Note 3.1)	2 777	2 777
Immobilisations incorporelles (Note 3.2)	1 004	810
Immobilisations corporelles (Note 2.1)	3 923	1 531
Impôts différés actifs (Note 8.4)	779	770
Titres mis en équivalence (Note 4)	209	323
Autres actifs non courants (Note 6.1)	178	171
Total actifs non courants	8 870	6 382
Clients et comptes rattachés (Note 2.2)	7 296	7 845
Créances d'impôt (Note 8.3)	2 187	2 644
Autres actifs courants (Note 2.3)	1 114	1 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.2)	39 802	32 769
Total actifs courants	50 399	44 804
Total actif	59 269	51 186

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital (Note 5)	5 022	5 223
Primes liées au capital	1 911	1 911
Réserves consolidées	26 986	20 131
Ecarts de conversion	(134)	(162)
Résultat de l'exercice	6 902	9 045
Total des capitaux propres du Groupe	40 687	36 148
Participations ne donnant pas le contrôle	737	644
Total Capitaux propres	41 424	36 792
Avantages au personnel (Note 9.5)	1 605	1 444
Dettes financières – part à long terme (Note 6.3)	1 654	209
Produits constatés d'avance – part à long terme (Note 2.5)	--	--
Impôts différés passifs (Note 8.4)	(64)	58
Autres passifs non courants (Notes 2.4)	404	400
Total passifs non courants	3 599	2 111
Dettes fournisseurs	972	888
Personnel et comptes rattachés	3 323	3 074
Produits constatés d'avance (Note 2.5)	6 901	6 498
Autres dettes : part à court terme	803	30
Dettes d'impôts (Note 8)	940	422
Dettes fiscales	765	978
Charges à payer et autres passifs courants	542	392
Total passif courants	14 246	12 283
Total capitaux propres et passifs	59 269	51 186

B. Compte de résultat consolidé

Le compte de résultat 2017/2018 est présenté sur 17 mois conformément à la période de l'exercice qui s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018 et sur les 12 derniers mois correspondant à l'année civile 2018 dans un but de comparabilité.

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	2019 31 décembre 2019 12 mois	2018 31 décembre 2018 12 mois	2017/2018 31 décembre 2018 17 mois
Chiffre d'affaires (Note 2.6)	33 933	31 886	44 267
Autres produits d'exploitation (Note 2.8)	935	828	1 200
Produits des activités ordinaires	34 868	32 714	45 467
Autres services extérieurs	(6 760)	(7 166)	(10 085)
Charges de personnel (Note 9.2)	(16 026)	(15 342)	(21 424)
Impôts et taxes	(702)	(473)	(653)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 610)	(456)	(640)
Charges d'exploitation	(25 098)	(23 437)	(32 802)
Résultat opérationnel courant (Note 2.7)	9 770	9 277	12 665
Autres produits et charges opérationnels	7	--	--
Résultat opérationnel	9 777	9 277	12 665
Coût de l'endettement financier (Note 6.4)	(50)	124	261
Produits financiers (Note 6.4)	43	97	138
Charges financières (Note 6.4)	(92)	(35)	(148)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	9 678	9 463	12 916
Impôts exigibles et différés (Note 8)	(2 586)	(2 631)	(3 660)
QP de résultat dû aux résultats des sociétés associées (Note 4)	(46)	(70)	(52)
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 046	6 762	9 204
attribuable aux :			
porteurs de capitaux propres de la société mère	6 902	6 607	9 045
participations ne donnant pas le contrôle	144	155	159
Nombre moyen pondéré d'actions	1 330 449	--	1 356 811
Résultat net par action en EUR	5,19	--	6,67
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres	1 302 015	--	1 302 015
Résultat net de base par action en EUR	5,30	--	6,95

C. Etat du résultat global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 (12 mois)	31 décembre 2018 (17 mois)
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	27	(71)
Profits (pertes) actuariels sur IDR avec effet ID	(72)	225
Activation déficit MEE	(68)	--
Autres	(11)	(12)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(124)	166
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 046	9 204
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	6 922	9 370
Attribuables aux :		
- porteurs de capitaux propres de la Société	6 791	9 195
- Participations ne donnant pas le contrôle	131	175
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	6 922	9 370

D. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves consolidées y compris résultat	Capitaux propres - part du Groupe -	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 juillet 17	7 408	(91)	24 930	32 247	496	32 743
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(2 019)	(2 019)	(27)	(2 046)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		(71)	9 266	9 195	175	9 370
Impact retraitement sur actions propres			(3 136)	(3 136)	--	(3 136)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			43	43	--	43
Impact IFRS 15 net ID			(182)	(182)	--	(182)
Autres						
Capitaux propres au 31 décembre 18	7 408	(162)	28 902	36 148	644	36 792
Réduction de capital	(201)		201	--	--	--
Variation de périmètre			--	--	7	7
Distribution de dividendes			(2 018)	(2 018)	(45)	(2 063)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		27	6 764	6 791	131	6 922
Impact IFRS 9 net ID			(234)	(234)	--	(234)
Autres						
Capitaux propres au 31 décembre 19	7 207	(135)	33 615	40 687	737	41 424

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux de trésorerie générés par l'activité :		
Résultat net part du Groupe	6 902	9 045
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Part des participations ne donnant pas le contrôle	144	159
Amortissements et provisions nettes des reprises	1 261	688
QP dans le résultat et dividendes reçus des sociétés MEE	46	52
Elimination des résultats de cession nette	5	29
Variation des actifs et passifs courants :	2 446	(1 724)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	10 804	8 249
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 305)	(1 272)
Cessions d'immobilisations corporelles	--	--
Acquisition des immobilisations financières	--	--
Cessions des immobilisations financières	(12)	8
Trésorerie sur variation de périmètre	(16)	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(1 333)	(1 264)
Dividendes versés	(2 063)	(2 046)
Contractions d'emprunts	592	--
Remboursements d'emprunts	(953)	(86)
Rachat d'actions propres	--	(3 136)
Intérêts financiers nets versés	(42)	261
Autres		
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(2 466)	(5 008)
Variation de trésorerie brute	7 005	1 977
Incidences des variations de taux de change	28	(113)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	7 033	1 864
Trésorerie en début d'exercice	32 769	30 905
Trésorerie en fin d'exercice	39 802	32 769
Variation de trésorerie nette	7 033	1 864

F. Description des activités du Groupe

Le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation, dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM est appelé "CAO/PLM Electrique". Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

G. Principaux événements de la période

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Le Conseil d'Administration de la société IGE+XAO SA a procédé, durant le premier semestre 2019, à deux réductions de capital de la Société par annulation de 590 actions et 51 840 actions de 3,85 euros de valeur nominale. Le montant du capital social a en conséquence été réduit successivement de 2 271,50 euros et 199 584 euros pour être ramené de 5 223 722,35 euros à 5 021 866,85 euros. A l'issue de ces opérations, il est désormais divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale chacune. La Société ne dispose plus d'actions propres, à l'exception de celles (2 366 actions propres) allouées au Contrat de liquidité en sommeil depuis le 31 juillet 2018.

CONTROLES SOCIAUX ET CONTROLES FISCAUX

La Société I.G.E. SA a fait l'objet d'une vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018. Une lettre d'observations a été reçue le 27 novembre 2019 proposant un montant de rectifications de 45 mille euros concernant d'une part un manque de cotisations au versement transport pour un montant de 26 mille euros et d'autre part une interprétation de l'application de l'option famille en matière de frais santé pour un montant de 17 mille euros. La société entend contester cette proposition de redressement. Dans l'attente une provision pour risque est constituée au 31 décembre 2019 pour un montant de 45 mille euros.

La Société PROSYST a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2014 et jusqu'au 31 juillet 2017. Les rectifications relevées tant en matière de comptabilité générale et de Crédit Impôt Recherche ont été non significatives. A l'issue du contrôle, les Crédits Impôts Recherche relatifs aux années civiles 2014, 2015 et 2017 ont été remboursés.

SIMPLIFICATION DE L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

La société CESIAT, filiale marocaine de PROSYST et d'IGE+XAO fait l'objet d'un projet de dissolution anticipée. La société WINSOFT ELEC DIFFUSION, détenue par IGE+XAO SA et I.G.E. SA, a été dissoute en date du 12 décembre 2019. La société Mayridis Voyages a été cédée le 11 mars 2019. Ces opérations sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO au 31 décembre 2019.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018. En conséquence, le compte de résultat est présenté dans un but de comparabilité :

- sur 12 mois au 31 décembre 2019 conformément à la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- sur 12 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période pro-forma qui s'étend du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

- sur 17 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période qui s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 décembre 2019.

H. Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO clos au 31 décembre 2019 sont établis conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le Conseil d'Administration a arrêté le 10 février 2020 les états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 17 avril 2020.

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO contiennent les comptes de la société IGE+XAO SA ainsi que ceux de ses filiales. Les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre de chaque année.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux comptes des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Selon la méthode de l'intégration globale, les soldes et transactions intragroupes sont éliminés. Les comptes des sociétés associées, pour lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 1. — Principes comptables généraux

1.1 — Impact des nouvelles normes comptables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements qui sont applicables obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations et amendements dont l'application n'était pas obligatoire en 2019.

Pour rappel, le Groupe a mis en application à compter du 1^{er} août 2017 la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients » et l'a appliqué selon la méthode de transition rétrospective partielle sans retraitement des périodes comparatives; cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, IGE+XAO est concerné par la norme IFRS 9 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

L'objectif de la norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, est d'établir des principes de classification et d'analyse plus rigoureux des actifs et passifs financiers et de conduire à une reconnaissance proactive des risques.

La norme IFRS 9 a été appliquée pour la première fois aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit à compter du 1^{er} janvier 2019 pour IGE+XAO selon la méthode rétrospective simplifiée. Le Groupe est concerné par cette norme au titre des créances commerciales, considérées comme des instruments financiers classiques. Il n'a pas été identifié de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location a pour objectif d'apporter une meilleure visibilité de l'impact des contrats de location dans les états financiers des entreprises, en imposant pour ces derniers la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation de l'actif loué et au passif une dette représentant l'obligation locative prise par l'entreprise.

La norme IFRS 16 s'applique pour la première fois aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IGE+XAO applique la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans son champ d'application.

Les sociétés locataires reconnaissent à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier alors que jusqu'alors la charge de loyer simple était comptabilisée pour son montant total en charges opérationnelles. Dans le tableau de flux de trésorerie, le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) sont appliquées.

Un nouvel actif est inscrit en immobilisations corporelles. Il se rapporte à l'utilisation d'actifs loués représentant essentiellement le droit d'utilisation des bureaux qui abritent les activités opérationnelles du Groupe ainsi que les véhicules de société. Un nouveau passif est inscrit en dettes financières au bilan. Il se rapporte aux dettes de loyers à plus et moins d'un an.

Première application de la norme IFRS

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2019
Constructions nettes	2,1
Autres immobilisations nettes	0,3
Actif	2,6

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2019
Autres dettes à long-terme	1,7
Autres passifs courants	0,8
Passif	2,6

En millions d'euros	2019
Charges d'amortissement	0,9
Intérêts financiers	0,1
Taux d'emprunt marginal pondéré	3,5%

Les autres principes et méthodes comptables adoptés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés établis au 31 décembre 2018.

1.2 — Périmètre de consolidation

Raison sociale	Forme	Siren	Capital (monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	(1)
IGE+XAO au 31 décembre 2019							
In France							
IGE+XAO	SA	338 514 987	5 021 866,85 €	Colomiers(31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 €	Colomiers (31)	99,10%	99,10%	IG
EHMS	SAS	492 213 384	430 000 €	Colomiers(31)	50,00%	50,00%	MEE
S2E Consulting	SAS	494 083 496	100 000 €	Blagnac (31)	49,90%	49,90%	MEE
PROSYST	SAS	433 683 216	1 006 490 €	Templemars(59)	80,00%	80,00%	IG
IGE+XAO Allemagne*	GmbH	--	25 000 €	Möndengladbach (Allemagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Balkan	SARL	--	438 174 BGN	Sofia (Bulgarie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Belgium	SPRL	--	18 600 €	Bruxelles (Belgique)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Do Brasil	Ltda	--	600 000 RS	San Jose de Campos (Brésil)	100,00%	100,00%	IG
CAE Development	ApS	--	125 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Chine**	Ltd.	--	100 000 USD	Nanjing (Chine)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Grèce****	IKE	--	50 000 €	Thessalonique (Grèce)	99,00%	99,00%	IG
IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 €	Madrid(Espagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO India	Private Ltd	--	100 000 INR	Bangalore (India)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Italie	SRL	--	36 400 €	Bergamo (Italie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Madagascar	SARL	--	50 000 000 AR	Antananarivo (Madagascar)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Maroc	SARL	--	400 000 DH	Casablanca (Maroc)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 151 €	Hoensbroek (Pays-Bas)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Nordic	A/S	--	500 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Montréal (Canada)	99,90%	99,90%	IG
IGE+XAO Pologne	Ltd	--	1 100 000 PLN	Cracovie (Pologne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Switzerland	GmbH	--	20 000 CHF	Biel/Bienne (Suisse)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Tunisie	SARL	--	20 000 DT	Tunis (Tunisie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Turquie***	Ltd	--	60 000 TL	Istanbul (Turquie)	75,00%	75,00%	IG
IGE+XAO UK	Ltd	--	100 £	Croft (Angleterre)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO USA	Inc	--	10 USD	Dover (USA)	100,00%	100,00%	IG

(1) IG : Intégration Globale

* I.G.E + X.A.O. Software Vertriebs GmbH

** IGE+XAO Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co. Ltd.

*** IGE-XAO Yazilim Dagitim Limited Şirketi

**** IGE+XAO Hellas IKE (IGE+XAO ΕΛΛΑΣ ΙΚΕ)

1.3 — Estimations de la Direction du Groupe

L'établissement des comptes consolidés, conformément au référentiel IFRS, exige que la Direction du Groupe retienne des hypothèses et fasse des estimations qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice ainsi que sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés. Ces estimations sont effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont

significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats réels de ces transactions peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction du Groupe.

1.4 — Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les comptes de bilan au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Note 2. — Eléments relatifs à l'exploitation

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (4 ans pour le matériel, 10 ans pour le mobilier et les agencements, 20 ans pour les constructions).

Les aménagements sont amortis sur la plus courte durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Provision pour dépréciation des comptes clients

La provision pour dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation par le Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte l'historique des difficultés financières du débiteur, l'analyse statistique de perte par pays, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Provision pour risques et charges

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des litiges généralement liés à leurs activités courantes. Il est parfois difficile d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera à la charge des sociétés. Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'IGE+XAO provient d'une part des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, des contrats à renouvellement périodique de services et des autres ventes correspondant d'une part aux développements de fonctionnalités supplémentaires sur les produits standards effectués à la demande des clients et d'autre part à des prestations de services ponctuelles et autres. Le chiffre d'affaires est

présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente de licences d'utilisation des logiciels sur une durée indéterminée est reconnu à la remise au client de l'accès au logiciel, les licences étant considérées comme statiques.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de maintenance correspond aux redevances associées à la vente des mises à jour périodiques des produits lorsqu'elles sont disponibles, ainsi qu'à la mise à disposition du client d'un service d'assistance technique. Le contrat de maintenance peut être renouvelé par le client au terme de chaque durée fixée initialement par tacite reconduction ou par nouvelle commande. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires total issu d'un contrat à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement une licence d'utilisation de logiciels et un contrat de maintenance est reconnu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat lorsque les éléments sont considérés comme interdépendants et selon la nature des deux obligations de performance distinctes du contrat (licence et maintenance) dans le cas contraire. Dans ce dernier cas, l'allocation du prix de la transaction aux obligations de performance est réalisée en utilisant la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés. Les contrats à éléments multiples ont une durée de 12 mois et sont payés par les clients en début de période contractuelle en général.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels comprend principalement le développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits standards. Il est comptabilisé à l'avancement, sur la base des récapitulatifs d'activités.

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil, d'assistance technique et de formation. Le chiffre d'affaires services est comptabilisé lorsque les services sont rendus, le client bénéficiant des avantages au fur et à mesure de la performance du Groupe.

Résultat opérationnel

Il se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs ainsi que les éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents.

2.1 — Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	193	202	772	1 167
Acquisitions	3	61	741	805
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions	--	--	(29)	(29)
Dotations de la période	(29)	(112)	(273)	(414)
Dotations - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--
Reclassements	6	(2)	2	6
Effet de conversion	--	(4)	--	(4)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	173	145	1 213	1 531
Acquisitions	2	112	271	385
Droit d'utilisation IFRS 16	2 732	--	587	3 319
Variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions	--	(95)	(55)	(150)
Dotations de la période	(19)	(79)	(282)	(380)
Dotations – IFRS 16	(663)	--	(263)	(926)
Reprise de la période	--	94	43	137
Reclassements	(3)	2	1	--
Effet de conversion	2	2	3	7
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	2 224	181	1 518	3 923

Les droits d'utilisation acquis (IFRS 16) sur l'exercice 2019 s'élèvent à 562 K€.

2.2 — Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés se présente de la façon suivante :

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés bruts	8 005	8 305
IFRS 9 Impact à l'ouverture	(357)	
Dépréciation des créances Clients	(352)	(460)
Clients et comptes rattachés nets	7 296	7 845

La provision pour dépréciation clients évolue de la façon suivante sur la période :

Provision pour dépréciation (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provision à la date d'ouverture	460	368
Impact IFRS 9 à l'ouverture	357	--
Dotations de la période	101	155
Reprises utilisées en cours de période	(191)	(48)
Reprises non utilisées en cours de période	(19)	(12)
Variation de change	1	(3)
Provision à la date de clôture	709	460

2.3 — Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit:

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Stock et en-cours	154	129
Avances et acomptes	52	82
Créances sociales	23	34
Créances fiscales hors IS	360	673
Charges constatées d'avance	470	530
Autres	54	98
Total	1 113	1 546

2.4 — Autres passifs non courants

Ce poste s'analyse comme suit :

Autres passifs non courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provision pour litiges	290	290
Autres provisions	114	110
Total	404	400

La Direction d'IGE+XAO, après consultation de ses avocats et conseillers, estime, compte tenu de la situation des faits à ce jour, que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe, autre que celle déjà enregistrée au 31 décembre 2019 sous forme de provision.

Les variations de provision de la période s'analysent comme suit :

	(en milliers d'euros)
Provision au 31 juillet 2017	413
Dotations	--
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	--
Transfert	(13)
Variation de change	--
Provision au 31 décembre 2018	400
Dotations	44
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	(40)
Transfert	--
Variation de change	--
Provision au 31 décembre 2019	404

2.5 — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les passifs courants s'élèvent à 6,9 M€ au 31 décembre 2019, 6,5 M€ au 31 décembre 2018 et 7,3M€ au 31 juillet 2017. Ils correspondent à la part des contrats de maintenance non encore reconnue en chiffre d'affaires.

2.6 — Chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes se présente de la façon suivante :

31 décembre 2019 12 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	11 255	197	712	12 164
Maintenance	15 027	286	94	15 407
Formation et autres services	6 179	33	150	6 362
Total	32 461	516	956	33 933

31 décembre 2018 17 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	14 001	174	681	14 856
Maintenance	20 078	404	80	20 562
Formation et autres services	8 609	135	105	8 849
Total	42 688	713	866	44 267

31 décembre 2018 12 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	9 982	134	580	10 696
Maintenance	14 339	289	58	14 686
Formation et autres services	6 406	50	48	6 504
Total	30 727	473	686	31 886

La répartition du chiffre d'affaires détaillée ci-avant n'est pas liée à la notion de segment d'activité telle que décrite dans la note 2.7.

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle du Groupe qui enregistre la transaction et non pas en fonction de la zone géographique du client utilisateur final. Ainsi, le chiffre d'affaires des zones Amérique et Asie n'est pas pleinement représentatif de l'activité des sociétés du Groupe sur ces continents, qui est dans les faits plus élevée.

Le chiffre d'affaires logiciels et développements se compose des revenus issus:

- des licences,
- des mises à jour de produits hors maintenance,
- de développements de fonctions liées aux logiciels du Groupe.

2.7 — Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, la Société reconnaît dans ses comptes consolidés un unique secteur d'activité. Il correspond à celui pour lequel des informations financières isolées sont disponibles et

pour lequel les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société en vue d'évaluer sa performance et de décider de l'affectation des ressources.

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	23 039	30 829
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	10 894	13 438
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	33 933	44 267
Résultat opérationnel courant contributif	Sociétés françaises	6 353	9 044
Résultat opérationnel courant contributif	Sociétés étrangères	3 424	3 621
Résultat opérationnel courant contributif	Groupe	9 777	12 665

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants sectoriels	Sociétés françaises	6 068	3 936
Actifs non courants sectoriels	Sociétés étrangères	2 802	2 446
Actifs non courants sectoriels consolidés	Groupe	8 870	6 382

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Investissements	Sociétés françaises	596	1 113
Investissements	Sociétés étrangères	287	158
Investissements	Groupe	883	1 271
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés françaises	1 032	399
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés étrangères	229	289
Dotation aux amortissements	Groupe	1 261	688

2.8 — Produits d'exploitation

Le produit généré par le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans le poste « Autres produits » du compte de résultat. Il est imputé en déduction de l'impôt sur les sociétés sur le plan fiscal. Il s'élève à 934 K€ en 2019 et 1 200 K€ en 2017/2018.

Crédit Impôt recherche (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Crédit impôt recherche	934	1 200
Total	934	1 200

Principes comptables

Les frais de recherche et de développement

Ils correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs en majorité. Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques et économiques permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, à l'exception des coûts liés à des projets identifiés faisant par ailleurs l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation qui sont alors immobilisés. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans. Les dépenses de recherche sont systématiquement maintenues en charge de la période.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition indépendamment des intérêts minoritaires. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs éventuels à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est comptabilisé :

- lorsqu'il est négatif, en résultat,
- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan, dans la rubrique écarts d'acquisition lorsque la société acquise est intégrée globalement ou dans la rubrique titres mis en équivalence lorsque la société acquise est mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Lors de la première adoption des normes IFRS, IGE+XAO a choisi de ne pas retraiter les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition à cette date correspondent à la valeur nette des amortissements antérieurement pratiqués.

Le dernier regroupement d'entreprise a eu lieu en 2014 et a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Perte de valeur et valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés », les écarts d'acquisition et l'ensemble des actifs immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles, incorporelles et des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés sont au moins égales à leur valeur nette comptable. Dans le cas contraire, une dépréciation est constatée en résultat et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées et sorties de trésorerie indépendantes et cernables.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts 12,93% (12,93% au 31 décembre 2018) et un taux de croissance long terme de 1,5% (1,5% au 31 décembre 2018). Le taux d'actualisation retenu est calculé selon la même méthode exercice après exercice. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie doit être dépréciée, la dépréciation est d'abord imputée sur l'écart d'acquisition, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur valeur nette comptable. Les dépréciations peuvent être reprises à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des relations clients, des marques et des logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (de 1 à 5 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

3.1 — Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

Ecarts d'acquisition (en milliers d'euros)	IGE SA	IGE+XAO Netherlands	CAE Development	IGE+XAO Nordic	PROSYST	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 17	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 18	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 19	462	111	231	1 279	676	18	2 777

Les tests effectués au titre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés » n'ont pas donné lieu à dépréciation au 31 décembre 2019. La sensibilité de la dépréciation est appréciée en fonction de la variation du taux d'actualisation. Une variation de 0,1 point n'a pas d'incidence sur le niveau de dépréciation.

3.2 — Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de la période close le 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

Autres immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles	Frais de recherche et de développement	Licences, logiciels, marques	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	248	--	101	73	422
Acquisitions	--	--	19	447	466
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(7)	--	(7)
Reprise de la période	--	--	5	--	5
Dotation de la période	--	--	(67)	--	(67)
Reclassement	--	--	(7)	--	(7)
Effet de conversion	--	--	(2)	--	(2)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	248	--	42	520	810
Acquisitions	--	--	70	254	324
Variation de périmètre	(22)	--	(3)	--	(25)
Cessions	--	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--	--
Dotation de la période	--	--	(107)	--	(107)
Reclassement	--	--	506	(506)	--
Effet de conversion	--	--	1	1	1
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	226	--	509	269	1 004

Note 4. — Eléments relatifs aux titres

Principes comptables – Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, telle que définie au paragraphe précédent, et la juste valeur nette des coûts de transaction.

Les comptes des sociétés mis en équivalence s'analysent comme suit :

Société mise en équivalence (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
EHMS SAS		
% de détention IGE+XAO	50%	50%
Total actif	200	242
Chiffre d'affaires	1 104	1 529
Résultat net	62	(141)
S2E Consulting		
% de détention IGE+XAO	50%	50%
Total actif	182	323
Chiffre d'affaires	22	181
Résultat net	(3)	32

Note 5. — Capital social et résultat par action

Principes comptables

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions après annulation des actions propres.

5.1 — Capital social

Le capital social est constitué de 1 304 381 actions de valeur nominale de 3,85 euros. La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres et veille également au niveau du dividende versé aux porteurs d'actions ordinaires.

5.2 — Actions auto-détenues

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2019 s'élève à 2 366 actions IGE+XAO et correspond aux actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité. L'activité de ce dernier est suspendue jusqu'au 31 décembre 2020.

La valeur des actions portées en diminution des capitaux propres s'élève respectivement à 300 K€ au 31 décembre 2019, 5 429 K€ au 31 décembre 2018 et 8 153 K€ au 31 juillet 2017. Les actions auto-détenues hors contrat de liquidité qui s'élevaient à de 52 430 actions en début d'exercice ont été annulées suite à la réalisation de deux réductions de capital successives. Les variations sur les exercices précédents proviennent de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et des mouvements au sein du contrat de liquidité.

5.3 — Résultat net et résultat dilué par action

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats par action :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net – porteurs de capitaux propres de la société mère (en milliers d'euros)	6 902	9 045
Nombre moyen pondéré d'actions	1 330 449	1 356 811
Résultat net par action en EUR	5,19	6,67
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres	1 302 015	1 302 015
Résultat net de base par action en EUR	5,30	6,95
Résultat dilué par action	5,30	6,95

Principes comptables

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois. Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en Autres éléments du résultat global.

Leur juste valeur est déterminée sur la base soit du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés soit à leur coût d'acquisition. Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse significative ou prolongée, alors son montant est comptabilisé en résultat.

A la clôture de chaque exercice, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives des pertes de valeur de ces actifs.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé, composés ou de couverture et ne recourt pas à des prêts ou emprunts, ni à des instruments de dé-comptabilisation.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements, liquides, présentant un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement et sont présentés sur la ligne Emprunts et Dettes financières au Passif du bilan.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières court terme ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs courants.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

6.1 — Titres et autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Titres et autres actifs non courants (en milliers d'euros)	Dépôts et cautionnements	Titres	Avances remboursables – à recevoir	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	174	6	--	180
Acquisitions	10	--	--	10
Acquisitions – variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(19)	--	--	(19)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	165	6	--	171
Acquisitions	27	--	--	--
Variation de périmètre	--	(4)	--	(4)
Remboursement	(16)	--	--	(16)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	176	2	--	178

Le Groupe ne détient plus de participation sans exercer d'influence notable ou de contrôle dans les sociétés concernées.

6.2 — Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie a été investie principalement sur des comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois et sur des Bons à Moyen Terme Négociables d'une durée variant de 10 mois à 60 mois. Au 31 décembre 2019, les placements correspondent uniquement à des comptes à terme.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées sur les comptes à terme ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les sommes versées sont bloquées de 6 mois à 2 ans. Les intérêts sont versés trimestriellement ou semestriellement.

6.3 — Dettes financières – Part à long terme

Elles se présentent de la façon suivante :

Dettes financières – Part à long terme (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes de loyers - IFRS 16	1 638	--
Emprunts – Part à plus d'un an	--	--
Dettes financières – Part à plus d'un an	16	209
Total	1 654	209

6.4 — Dettes financières – Part à court terme

Elles se présentent de la façon suivante :

Dettes financières – Part à long terme (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes de loyers - IFRS 16	803	--
1 Emprunts – Part à moins d'un an	--	--
Dettes financières – Part à moins d'un an	--	--
Total	803	30

6.5 Produits et charges financiers

Le détail des produits financiers nets est présenté ci-dessous :

Produits financiers nets (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Coût de l'endettement financier net	25	276
Résultat net de change	(37)	(16)
Autres produits financiers	1	25
Charges financières – IFRS 16	(75)	(19)
Autres charges financières	(13)	--
Total	(99)	266

Note 7. — Instruments financiers

Principes comptables – Actualisation des créances, dettes et provisions – Les créances et dettes sont comptabilisées pour leurs montants actualisés lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle.

Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable au bilan.

Justes valeurs (en milliers d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Clients et comptes rattachés	8 005	8 005	8 305	8 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 802	39 802	32 769	32 769
Dettes financières – Part à long terme	1 654	1 654	209	209
Dettes fournisseurs	972	972	888	888

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les autres passifs financiers.

7.2 — Actifs détenus jusqu'à échéance:

Le Groupe IGE+XAO n'en possède aucun.

7.3 — Créances clients échues et non dépréciées

Créances clients brutes (en milliers d'euros et en TTC)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances non échues	4 923	5 078
Créances échues et non dépréciées < 60j	1 697	1 674
Créances échues et non dépréciées > 60j	1 385	1 093
Créances échues et dépréciées	710	460
Total	8 005	8 305

*Avec le changement de méthode intervenu au titre de l'application de la norme IFRS 9 sur l'exercice, les créances clients sont dépréciées selon la méthode statistique définie par le Groupe Schneider. Le montant de la provision pour dépréciation s'élève ainsi à 709K€ au 31 décembre 2019 contre 460K€ au titre de l'exercice 2017/2018.

7.4 — Prêts et créances émis par la Société:

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif.

Note 8. — Eléments relatifs à l'impôt sur les sociétés

8.1 — Impôts sur les résultats

Ils se présentent ainsi :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	12 mois	17 mois
Impôts exigibles	2 585	3 573
Impôts différés	12	87
Crédit d'impôt	(11)	--
Charge d'impôt	2 586	3 660

8.2 — Charges d'impôts

La charge d'impôt attendue correspond au produit du résultat avant impôt par le taux normal d'imposition de chaque filiale.

Le taux théorique d'imposition résulte de la division du montant de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt. En cas de variation du taux d'imposition par rapport au taux normal, l'impact est pris en compte sur la ligne « Différence de taux d'imposition ».

La charge globale d'impôts au 31 décembre 2019 s'élève à 2 586 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Résultat avant impôts (en base)	8 743	11 716
Charge d'impôt du groupe*	2 586	3 660
Charge d'impôt attendue (34,43%)	3 011	4 033
Ecart sur impôt	(424)	(373)
<u>Filiales françaises</u>		
Différence de taux d'imposition	(65)	(112)
Crédit d'impôts autres que le CIR	(10)	(98)
Reversement taxe sur les dividendes**	--	(84)
Utilisation déficits reportables	(109)	--
Compléments d'imposition	3	46
Actualisation au taux de la QP LT / IDA et de la PIDR	--	100
Différences permanentes sur :		
Provisions, charges et amortissements non déductibles	50	73
Variation de périmètre		
Autres		
<u>Filiales étrangères</u>		
Différence de taux d'imposition	(361)	(331)
Sursis ou franchises d'imposition	15	(10)
Autres différences permanentes	53	40
Total	(424)	(372)

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

8.3 — Créances d'Impôt sur les sociétés au bilan

Elles se présentent comme suit :

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances d'impôt à recevoir	2 188	2 645
Total	2 188	2 645

Les créances d'impôt à recevoir s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2019
Impôt français du au titre de l'exercice :	(1 699)
Acomptes versés :	1 922
CIR 2019 imputé sur l'impôt :	734
CIR 2016, 2018 et 2019 reportables :	662
CICE 2016, 2017 et 2018 reportables :	84
Retenues à la sources :	313
Autres crédits d'impôts France :	54
Autres crédits filiales étrangères	117
Total	2 187

8.4 — Impôts différés au bilan

Principes comptables – Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Les impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	779	(64)	843

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	595	34,43%	204
Relations clients contractuelles	228	22,00%	(50)
Provision retraite	1 535	25,60%	394
Provision retraite filiales étrangères	70	17,00%	12
Provision dépréciation Créances Clients IFRS 9	357	34,43 %	122
Pertes (ID actifs sur pertes)	260	31,50%	81
Autres décalages social / fiscal France			16
Autres décalages social / fiscal Etranger			64
Total			843

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	770	58	712

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	744	34,43%	256
Relations clients contractuelles	248	21,00%	(51)
Provision retraite	1 343	26,00%	350
Provision retraite filiales étrangères	100	8,00%	8
Pertes (ID actifs sur pertes)	271	28,00%	76
Autres décalages social / fiscal France			9
Autres décalages social / fiscal Etranger			64
Total			712

Note 9. — Effectifs, rémunérations, CICE et avantages au personnel

9.1 — Effectifs

Effectif Equivalent Temps Plein moyen sur l'exercice	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France	129	126
Etranger	238	238
Total	367	364

* comprenant les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 75% par IGE+XAO SA – hors effectif des sociétés dont les comptes sont intégrés par mise en équivalence

9.2 — Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 12 mois
France	9 065	11 656
Etranger	6 961	9 767
Total	16 026	21 423

Principes comptables – Les frais de personnel incluent les rémunérations, les salaires, les charges sociales et patronales, les charges de participation pour les sociétés françaises ainsi que les indemnités dues ou payées (congs, retraite,...).

9.3 — Rémunérations des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante:

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	384 669
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	104 256
Avantages en nature	26 907	44 760
Jetons de présence	5 000	4 500
Stock-options	--	--
Total	218 267	538 185
Indemnités de départ en retraite	--	--

(1) Versées dans le cadre du Contrat de travail Schneider Electric

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à un. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent des jetons de présence ; ils sont au nombre de un du 1^{er} janvier 2019 au 12 avril 2019 puis deux sur la durée restante de l'exercice.

Le contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis la date de prise d'effet de son mandat a été arrêté au cours de l'exercice 2017/2018.

Les indemnités de départ en retraite se référant aux contrats de travail arrêtés ont été annulées.

9.4 — Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Principes comptables – Jusqu'en 2018, l'Etat français a alloué aux sociétés françaises un produit à recevoir au titre du Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi (CICE) visant à favoriser l'investissement et de la croissance en France. Ce crédit d'impôt a été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, sur la base des rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'est élevé à 7% en 2018 et en 2017.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Le CICE a été aboli à compter de 2019. Il a été remplacé par un mécanisme de réduction de niveaux de charges sociales.

Son montant se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'est élevé à 253 373 euros.

9.5 — Provision pour retraites

Principes comptables – Selon les usages et droits des pays, le Groupe est engagé dans des programmes de retraite d'aménagement de fin de carrière. Concernant les régimes de base et autres régimes à prestations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les obligations conventionnelles en France, en Pologne et en Bulgarie prévoient des indemnités spécifiques.

La dette relative à l'engagement net de la société concernant les salariés est comptabilisée au passif du bilan en Provisions pour retraite et autres avantages. Pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement de chaque régime de retraite, le Groupe utilise la méthode rétrospective qui consiste à projeter le salaire de fin de carrière selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'espérance de vie, de la mortalité ainsi que d'hypothèses portant sur l'évolution des salaires, du taux de rotation du personnel et l'âge de départ à la retraite. Les engagements ainsi déterminés sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel en fin d'exercice correspondant à la somme des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de l'exercice ainsi que l'incidence des modifications éventuelles de régime sur les années antérieures ou l'incidence de nouveaux et de la charge ou produit d'intérêts. Les pertes et gains actuariels pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés en capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France	1 535	1 343
Etranger	70	100
Total	1 605	1 443

Les engagements de retraite des sociétés françaises (35% des effectifs du Groupe) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses en %	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux d'actualisation	0,90%	1,50%
Taux de progression des salaires	1,50%	1,50%

Les variations d'un exercice à l'autre s'analysent comme suit :

Analyse de la dette actuarielle (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dette actuarielle en début de période :	1 343	1 442
Changement de périmètre	(12)	--
Coût normal	88	127
Intérêts sur la dette actuarielle	19	29
Amortissement du coût des services passés	--	(25)
Pertes et gains actuariels générés	97	(230)
Dette actuarielle en fin de période	1 535	1 343

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (25% des effectifs du Groupe – 27 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 1,5 %
- ✓ Taux de progression des salaires : 1,7%

Les engagements de retraite de la filiale bulgare (10% des effectifs du Groupe – 44 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 0,4%
- ✓ Taux de progression des salaires : 5%

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Note 10. — Exposition aux risques de marché

10.1 — Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères. Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro.

La position du Groupe au 31 décembre 2019 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers	Zloty polonais	Leva bulgare	Couronne danoise	Dinar tunisien	Dirham marocain	Ariary malgache
	PLN	BLN	DKK	TND	MAD	MGA
Total Actif	7 543	1 731	13 087	713	2 810	1 500
Total des dettes et provisions	2 407	196	6 968	103	1 786	--
Position nette avant gestion	5 136	1 535	6 119	610	1 024	1 500
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	5 136	1 535	6 119	610	1 024	1 500
Taux clôture	0,2349	0,5113	0,1338	0,3144	0,0932	0,0002
Position nette globale en €	1 207	785	819	192	95	--
Impact en € d'une variation d'1 centime d'euros	51	15	61	6	10	15

En milliers	Dollar américain	Dollar canadien	Franc suisse	Livre sterling	Livre turque	Renminbi chinois
	USD	CAD	CHF	GBP	TKN	RMB
Total Actif	236	344	231	386	406	7 072
Total des dettes et provisions	119	225	97	182	325	5 853
Position nette avant gestion	117	119	134	204	81	1 219
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	117	119	134	204	81	1 219
Taux clôture	0,8902	0,6850	0,9213	1,1754	0,1496	0,1279
Position nette globale en €	104	82	123	240	12	156
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	1	1	23	2	1	12

En milliers	Réal	Roupie
	Brésilien	indienne
	BRL	INR
Total Actif	642	7 660
Total des dettes et provisions	490	2 088
Position nette avant gestion	152	5 572
Position hors bilan	--	--
Position nette après gestion	152	5 572
Taux clôture	4,51570	80,18700
Position nette globale en €	686	446 802
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	2	56

L'analyse des risques est présentée dans le rapport de gestion.

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne, marocaine et brésilienne du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

10.2 — Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2019, le solde d'emprunt à plus d'un an est non significatif au sein des sociétés du Groupe. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise pas d'instrument dérivé de taux.

10.3 — Risque sur équivalents de trésorerie

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

10.4 — Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer de prêts. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risque d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques identifiés relevés font l'objet de dépréciations.

10.5 — Risque de liquidité

L'endettement du Groupe auprès des établissements bancaires et financiers hors impact de l'IFRS 16 n'est pas significatif (15 K€ au 31 décembre 2019); IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie qui permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

Les produits constatés d'avance portés en passifs non courants correspondent à l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur plus de 12 mois après les dates de clôture.

Note 11. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société et de ses filiales. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne relève pas d'engagement hors bilan significatif tel que défini par les normes comptables en vigueur.

Les engagements immobiliers et mobiliers des sociétés du Groupe ont été comptabilisés dans les comptes consolidés en application de la norme IFRS 16.

Note 12. — Regroupements d'entreprise et transactions avec les parties liées

12.1 — Regroupement d'entreprises

Schneider Electric, actionnaire majoritaire

Le 26 janvier 2018, Schneider Electric Industries a acquis 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA.

S2E Consulting et EHMS

Suite à l'application des normes IFRS 10, 11, 12, les deux filiales du Groupe en contrôle conjoint, EHMS et S2E Consulting, sont consolidées par mise en équivalence depuis 2014.

Mayridis Voyage

IGE+XAO SA a cédé la société Mayridis Voyage en mars 2019. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

Winsoft Elec Diffusion

Cette société en nom collectif a fait l'objet d'une dissolution anticipée en date du 12 décembre 2019. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

Cesiat

Cette société de droit marocain a fait l'objet d'un projet de dissolution anticipée. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

12.2 — Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe IGE+XAO ont été définies conformément à la norme IAS24 et sont présentées ci-après :

Rémunération des dirigeants

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché EURONEXT PARIS. En 2018, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat

social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Mesdames Anne VARON et Claire GRECO, Administratrices indépendantes et non rémunérées de la société IGE+XAO SA, perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Madame Nadège PETIT et Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric; salariés au sein de Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas à ce jour de jetons de présence.

Transactions avec les sociétés du Groupe Schneider Electric

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe IGE+XAO a continué son activité commerciale avec les sociétés Schneider Electric, clientes de longue date du Groupe.

La mise à disposition de Monsieur Charles BAUDRON à compter d'avril 2018 par la société Schneider Electric Industries SAS au bénéfice d'IGE+XAO fait l'objet d'une facturation annuelle.

En 2019, la société Schneider Electric Industries SAS a facturé au Groupe IGE+XAO des frais de gestion pour un montant de 526 mille euros hors taxes.

Transactions avec les filiales d'IGE+XAO

Il s'agit de sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats de prestations techniques,
- Achats de biens et de services,
- Redevances versées,
- Dividendes versées à IGE+XAO SA,
- Avances en comptes courants octroyés.

Avec la SCI BDG

Les sociétés françaises qui ont leur siège social en France à Colomiers (31) résident depuis juin 2014 dans un même bâtiment qui appartient à une SCI détenue par Monsieur Alain DI CRESCENZO,

Monsieur Charles BAUDRON et une tierce personne. La valeur locative a été analysée au moyen de deux expertises indépendantes comme conforme au marché local.

Autres transactions avec les Administrateurs, Dirigeants ou autres :

A la connaissance de la société, il n'existe pas dans les sociétés du Groupe de transaction, ni de solde de clôture, ni de prêt concernant les administrateurs, les dirigeants ou les collaborateurs des sociétés du Groupe ou un des membres de leur famille ou toute autre partie liée.

I. Evénements post-clôture

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; parallèlement, le Groupe a mis en œuvre les mesures possibles de continuité de services auprès de ses clients et partenaires.

Le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO sont invités à suivre les préconisations nationales en termes de confinement, de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO assure la continuité de la totalité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing).

La Société revoit son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où elle est implantée.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société appelée à se tenir par visioconférence sans présence physique le 17 avril 2020.

J. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes Groupe

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur et des autres sociétés françaises du Groupe ainsi que les honoraires des experts indépendants intervenant dans les filiales étrangères du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

Exercice 2019	KPMG		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
Montant					%	Montant	%	
(en euros)								
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés								
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement • Filiales MEE 	23 000	55%	17 000	78%	--	--	--	--
<ul style="list-style-type: none"> • Filiales intégrées globalement 	17 500	45%	--		7 700	100%	31 742	100%
<ul style="list-style-type: none"> • Filiales MEE 			4 500	22%				
<ul style="list-style-type: none"> <i>Sous-total</i> 	40 500	100%	21 500	100%	7 700	100%	31 742	100%
<input type="checkbox"/> Autres Diligences relatives à l'audit des comptes 2019	--	0%	--	--	--	--	--	--
<ul style="list-style-type: none"> <i>Sous-total</i> 	--	0%	--	--	--	--	--	--
TOTAL	40 500	100%	21 500	100%	7 700	100%	31 742	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement 	--	--	--	--	--	--	--	--
<ul style="list-style-type: none"> <i>Sous-total</i> 								
TOTAL	--	--	--	--	--	--	--	--

Exercice 2017/2018	KPMG		MAZARS		SYGNATURES		Experts indépendants			
							dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
(en euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés <ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement • Filiales MEE <i>Sous-total</i>	23 150	49%	16 500	79%	--	--	--	--	--	--
	20 500	43%	--	--	--	--	9 395	100%	17 938	100%
			4 430	21%						
	43 650	92%	20 930	100%	--	--	9 395	100%	17 938	100%
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à l'audit des comptes pro-forma 2018 <i>Sous-total</i>	4 000	8%	--	--	--	--	--	--	--	--
	4 000	8%	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	47 650	100%	20 930	100%	--	100%	9 395	100%	17 938	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) <ul style="list-style-type: none"> • Emetteur (RSE) • Filiales intégrées globalement <i>Sous-total</i>	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--
TOTAL	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--

Colomiers, le 30 mars 2020

Le Conseil d'Administration

III. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers
Capital social : € 5 021 866,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société IGE+XAO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IGE+XAO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels consolidés qui expose les changements de méthode comptable relatifs à la première application par votre société de la norme IFRS16 portant sur la comptabilisation des contrats de location et à la première application de la norme IFRS9 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 33,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et se décompose en 12,2 millions d'euros sur les « logiciels et développements », intégrant notamment les redevances acquises au titre de l'octroi de licences et la facturation du développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits du groupe, 15,4 millions d'euros sur les prestations de maintenance et de 6,3 millions d'euros sur les prestations de conseil et de formation.

Comme indiqué dans le paragraphe « chiffre d'affaires » de la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés :

- le chiffre d'affaires issu des ventes de licences est principalement composé de redevances acquises au titre de l'octroi de licences de logiciels. Le chiffre d'affaires de licence conférant un droit d'utilisation au client est comptabilisé intégralement à la date à laquelle le client est en mesure d'utiliser la licence ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente de développements est principalement reconnu sur la base de récapitulatifs d'activités établis en accord avec le client lorsque les prestations sont rendues ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente des prestations de maintenance est reconnu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ;
- le chiffre d'affaires issu des prestations de formation et de services est reconnu lorsque les prestations sont rendues.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la diversité des prestations contractuelles fournies par le Groupe à ses clients.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substances sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur le processus de facturation et de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par le Groupe et testé les contrôles clés identifiés, notamment ceux portant sur la réalisation et la facturation des prestations contractuelles au titre de la vente de logiciels, des prestations de développements et de formation, ainsi que ceux relatifs à la constatation des prestations de maintenance.

Nos contrôles de substances ont notamment consisté à :

- analyser, par sondage sur un échantillon de transactions, le respect des critères de comptabilisation des prestations facturées en fonction de leur nature ;

• tester, par sondage sur un échantillon de transactions, la réalité des prestations facturées notamment en s'appuyant sur des documents matérialisant l'acceptation du client des services fournis par le Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO S.A. par l'Assemblée générale du 25 janvier 2008 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse-Labège, le 30 mars 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Labège, le 30 mars 2020

Mazars

Hervé Kerneis
Associé

IV. Comptes sociaux établis conformément au référentiel français

A. Bilan social

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles nettes	348	155
Immobilisations corporelles nettes	15	30
Immobilisations financières nettes	12 551	17 699
Actif immobilisé	12 915	17 884
Stocks et en-cours	12	6
Clients et comptes rattachés	53	28
Autres créances	2 250	2 818
Charges constatées d'avance	104	100
Valeurs mobilières de placement	12 304	2 300
Disponibilités	2 590	7 924
Actif circulant	17 313	13 176
Ecart de conversion actif	--	--
Total actif	30 228	31 060

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital	5 022	5 224
Prime d'émission	1 911	1 911
Réserve légale	609	609
Autres réserves	15 156	16 635
Report à nouveau	667	583
Résultat de l'exercice	6 584	5 550
Capitaux propres	29 949	30 512
Provisions pour risques et charges	106	106
Emprunts et dettes financières	6	--
Dettes en compte courant	--	--
Capital appelé non versé	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	142	218
Dettes fiscales et sociales	20	36
Autres dettes	4	187
Produits constatés d'avance	--	--
Dettes	172	441
Ecart de conversion passif	--	--
Total passif	30 228	31 060

B. Compte de résultat social

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires net France et export	418	2 920
Autres produits d'exploitation	27	78
Produits d'exploitation	445	2 998
Variation de stock	6	(1)
Autres services extérieurs	(852)	(1 798)
Charges de personnel	(330)	(1 051)
Impôts et taxes	(50)	(86)
Dotations aux amortissements et provisions	(28)	(45)
Autres charges d'exploitation	(9)	(17)
Charges d'exploitation	(1 263)	(2 998)
Résultat d'exploitation	(818)	--
Résultat financier	7 432	5 507
Résultat exceptionnel	(225)	--
Impôts sur les résultats	195	43
Participation	--	--
Résultat net	6 584	5 550

C. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 15	5 497	1 911	609	17 276	270	25 563
Distribution de dividendes				(1 427)	7	(1 420)
Affectation à la réserve légale						--
Résultat de la période				5 535		5 535
Capitaux propres au 31 juillet 16	5 497	1 911	609	21 384	277	29 678
Distribution de dividendes				(2 142)	112	(2 030)
Affectation à la réserve légale						--
Résultat de la période				5 193		5 193
Capitaux propres au 31 juillet 17	5 497	1 911	609	24 435	389	32 841
Distribution de dividendes				(2 213)	194	(2 019)
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital	(273)			(5 587)		(5 860)
Résultat de la période				5 550		5 550
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 224	1 911	609	22 185	583	30 512
Distribution de dividendes				(2 087)	84	(2 003)
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital	(202)			(4 942)		(5 144)
Résultat de la période				6 584		6 584
Capitaux propres au 31 décembre 2019	5 022	1 911	609	21 739	667	29 949

D. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 juillet 2017
Flux de trésorerie générés par l'activité :			
Résultat net	6 584	5 550	5 193
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions	(308)	66	29
Reprises	--	--	--
Résultat de cession	225	--	--
Incidence de la variation du BFR :	287	(1 147)	21
Flux net de trésorerie générés par l'activité	6 788	4 469	5 243
Acquisition d'immobilisations incorporelles	215	(70)	(81)
Cession d'immobilisations incorporelles	--	--	--
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	--	--
Cessions d'immobilisations corporelles	(22)	--	--
Acquisition d'immobilisations financières	--	(3)	--
Cessions des immobilisations financières	(93)	15	--
Variation nette des placements	(300)	(74)	(29)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(200)	(132)	(110)
Dividendes versés	(2 018)	(2 019)	(2 030)
Avances reçues (Coface)	--	--	--
Achat d'actions propres	--	(3 062)	(7 535)
Remboursements d'emprunts	--	--	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(2 018)	(5 081)	(9 565)
Variation de trésorerie brute	4 970	(744)	(4 432)
Augmentation (diminution) de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice	9 924	10 667	15 099
Trésorerie en fin d'exercice	14 894	9 924	10 667
Variation de trésorerie nette	4 970	(743)	(4 432)

E. Notes annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Note 1. — Présentation de l'activité de l'entreprise

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 2. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société IGE+XAO s'établit à 6 584 328 euros. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 021 791 euros qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut d'1,55 euro par action contre 1,55 euro respectivement en 2017/2018 et 2016/2017.

Le solde d'un montant de 4 694 537 euros sera porté en « Autres réserves ».

Note 3. — Evénements significatifs de l'exercice

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Le Conseil d'Administration de la société IGE+XAO SA a procédé, durant le premier semestre 2019, à deux réductions de capital de la Société par annulation de 590 actions et 51 840 actions de 3,85 euros de valeur nominale. Le montant du capital social a en conséquence été réduit successivement de 2 271,50 euros et 199 584 euros pour être ramené de 5 223 722,35 euros à 5 021 866,85 euros. A l'issue de ces opérations, il est désormais divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale chacune. La Société ne dispose plus d'actions propres, à l'exception de celles (2 366 actions propres) allouées au Contrat de liquidité en sommeil depuis le 31 juillet 2018.

SIMPLIFICATION DE L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

La société CESIAT, filiale marocaine de PROSYST et d'IGE+XAO fait l'objet d'un projet de dissolution anticipée. La société WINSOFT ELEC DIFFUSION, détenue par IGE+XAO SA et I.G.E. SA, a été dissoute en date du 12 décembre 2019. La société Mayridis Voyages a été cédée le 11 mars 2019. Ces opérations sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO au 31 décembre 2019.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018. En conséquence, le compte de résultat est présenté dans un but de comparabilité :

- sur 12 mois au 31 décembre 2019 conformément à la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- sur 12 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période pro-forma qui s'étend du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

- sur 17 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période qui s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 juillet 2018.

Note 4. — Evénements post-clôture

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; parallèlement, le Groupe a mis en œuvre les mesures possibles de continuité de services auprès de ses clients et partenaires.

Le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO sont invités à suivre les préconisations nationales en termes de confinement, de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO assure la continuité de la totalité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing).

La Société revoit son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où elle est implantée.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société appelée à se tenir par visioconférence sans présence physique le 17 avril 2020.

Note 5. — Principes comptables

Changement de méthode comptable

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Le Conseil d'Administration a arrêté le 10 février 2020 les états financiers clos au 31 décembre 2019. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables appliqués par la Société sont essentiellement les suivants :

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties, à l'exception des marques acquises, selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Pour les marques acquises, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

Titres de participation des sociétés

Les titres de participation des sociétés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage : elle est déterminée en tenant compte principalement de la situation nette de la filiale concernée lorsque son activité relève de la sous-traitance à l'intérieur du Groupe IGE+XAO, de l'approche par les cash-flows pour les filiales de distribution acquises et d'une approche fonction du chiffre d'affaires généré pour les autres filiales de distribution. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins-value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées au contrat de liquidité ainsi que celles destinées à être annulées sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Si aucune évaluation fiable de son montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Jusqu'en 2018, l'Etat français a alloué aux sociétés françaises un produit à recevoir au titre du Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi (CICE) visant à favoriser l'investissement et de la croissance en France. Ce crédit d'impôt a été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, sur la base des rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'est élevé à 7% en 2018 et en 2017.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Le CICE a été aboli à compter de 2019. Son montant se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'est élevé à 22 538 euros.

Note 6. — Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/19
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	344	215	--	559
Valeurs brutes	344	215	--	559

Immobilisations incorporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	Reprises de la période	31/12/19
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	(188)	(23)	--	(211)
Valeurs nettes	156	--	--	348

Note 7. — Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/19
Installations techniques, matériel et outillage	4	--	--	4
Installations générales, aménagements divers	83	--	--	83
Matériel de transport	43	--	(43)	--
Matériel divers	131	--	--	131
Valeurs brutes	261	--	(43)	218

Immobilisations corporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	reprises de la période	31/12/19
Installations techniques, matériel et outillage	(4)	--	--	(4)
Installations générales, aménagements divers	(81)	--	--	(81)
Matériel de transport	(32)	(3)	35	--
Matériel divers	(114)	(3)	--	(117)
Amortissements	(231)	(6)	35	(202)
Valeurs nettes	30	--	--	16

Note 8. — Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

Immobilisations amortissables (en milliers d'euros)	Dotations aux amortissements de l'exercice			Provisions amort. dérogatoires	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotation	Reprise
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de recherche et de développement	--	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	24	--	--	--	--
TOTAL	24	--	--	--	--
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, matériel et outillage	--	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	--	--	--	--	--
Matériel de transport	3	--	--	--	--
Matériel divers	3	--	--	--	--
TOTAL	6	--	--	--	--
Amortissements	30	--	--	--	--

Note 9. — Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/19
Titres de filiales et participations	13 194	--	(332)	12 862
Actions propres	5 130	--	(5 130)	--
Prêts et autres	5	--	--	5
Valeurs brutes	18 329	--	(5 462)	12 867

Dépréciation des immobilisations financières (en milliers d'euros)	31/12/18	Augment° de la période	Reprises de la période	Reclassific°	31/12/19
Provision / titres Mayridis Voyages	(200)	--	200	--	--
Provision /titres Prosyst	(389)	--	389	--	--
Provision / Titres Turquie	(20)	--	--	--	(20)
Provision / Titres Madagascar	(43)	--	--	(22)	(21)
Provision / Titres EHMS	--	(143)	--	--	(143)
Provision / Titres Brésil	--	(132)	--	--	(132)
Provisions	(652)	(275)	589	--	(316)
Valeurs nettes	17 677	--	--	--	12 551

Note 10. — Etat des créances et des dettes

Echéances des créances Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/18	Montant brut 31/12/19	Créances à moins d'un an	Créances à + d'un an
Créances rattachées à des participations	20	--	--	--
Autres immobilisations financières	5	5	--	5
Créances de l'actif immobilisé	5	5	--	5
Stocks et en-cours	6	12	12	--
Avances et acomptes	28	--	--	--
Clients et comptes rattachés	--	53	53	--
Etats, impôts et taxes	2 747	2 248	2 230	--
Créances sociales	--	--	--	--
Groupe et associés	93	2	2	--
Débiteurs divers	--	--	--	--
Charges constatées d'avance	100	104	104	--
Actif circulant	2 974	2 419	2 419	--
Total	2 979	2 424	2 419	5

Echéances des dettes Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/07/18	Montant brut 31/07/19	Dettes à moins d'un an	Dettes à + d'un an
Emprunts – établissement de crédit	--	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	218	142	142	--
Groupe et associés	--	6	6	--
Dettes fiscales et sociales	36	15	15	--
Autres dettes	187	4	4	--
Produits constatés d'avance	--	--	--	--
Total	441	167	167	--

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Note 11. — Eléments relevant de plusieurs postes du bilan / compte de résultat

Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Les entreprises liées	Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Dettes et créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	5	--
Immobilisations financières	--	12 862	--
Participations	--	--	--
Créances rattachées à des participations	--	25	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	--	12 867	--
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	--	53	--
Autres créances	--	1 145	--
Charges constatées d'avances	--	--	--
TOTAL CREANCES	--	1 198	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	--	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	6	--
TOTAL DETTES	--	6	--

Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Chiffre d'affaires	418	--
Autres achats et charges externes	24	--
Dividendes reçus	7 113	--
Autres produits financiers	0	--
Autres charges financières	19	--

Note 12. — Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 décembre 2019 :

Valeurs mobilières de placement et actions propres (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Parts de SICAV	--	--
Compte à terme	12 004	2 001
Actions propres	300	300

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

La trésorerie a été investie sur des comptes à terme d'une durée d'un mois renouvelable pour 1 000 K€, de 2 mois renouvelables pour 8 004 K€ et de 5 ans pour 3 000 K€.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les actions propres sont affectées à l'activité du contrat de liquidité est suspendu (2 366 actions). Le prix d'achat moyen s'élève à 126,66 € pour les actions propres du contrat de liquidité.

Note 13. — Etat des provisions

Provisions (en milliers d'euros)	31/12/18	Augmentation de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/19
Provision pour dépréciation de titres	652	275	(589)	--	338
Provision pour pertes de change	--	--	--	--	--
Provision pour pension de retraite	--	--	--	--	--
Autres provisions pour risques et charges	106	--	--	--	106
Provisions	758	275	(589)	--	444

Note 14. — Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	--	--
TOTAL	--	--
Autres créances :		
Créances à recevoir	--	--
TOTAL	--	--
Disponibilités :		
Intérêts compte à terme à recevoir	--	--
TOTAL	--	--
TOTAL	--	--

Note 15. — Etat des charges à payer

Charges à payer (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunt	--	--
Intérêts courus à payer	--	--
TOTAL	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs factures non parvenues	102	138
TOTAL FOURNISSEURS	102	138
Dettes fiscales et sociales :		
Provision congés payés		--
Personnel autres charges		--
Organismes Sociaux à payer	15	19
Etat charges à payer	5	5
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	20	24
Autres dettes :		
Divers charges à payer	8	
TOTAL AUTRES DETTES		--
TOTAL	130	162

Note 16. — Etat des charges et produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31 décembre 2019.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Charges constatées d'avance	104	100
TOTAL	104	100

Note 17. — Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Activité opérationnelle	14	13
Prestations administratives	404	2 907
TOTAL	418	2 920

Note 18. — Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Autres produits	--	1
Transferts de charges	27	55
TOTAL	27	56

Les transferts de charge se rapportent au traitement comptable des avantages en nature.

Note 19. — Charges et produits financiers

Charges et produits financiers (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	(22)
- dépréciation des immobilisations financières	(275)	(41)
Reprises de provisions	--	--
- reprise sur titres participation	589	--
- risque de change	--	20
- immobilisations financières	--	--
Produits financiers de participation	7 113	5 335
Produits financiers nets sur cession de VMP	5	65
Différences de change	(3)	25
Autres charges et produits financiers	3	125
TOTAL	7 432	5 507

Note 20. — Détail des charges et produits exceptionnels

Charges et produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Résultat sur cessions de titres de participation	115	--
Dotations aux provisions exceptionnelles	--	--
Autres produits et charges exceptionnels	(340)	--
TOTAL	(225)	--

Note 21. — Composition du capital social

Le capital a évolué de la façon suivante en 2019 :

Catégories de titres	Nombre de titres					
	Valeur nominale en €	Au début de l'exercice	Créés ou remboursés pendant l'exercice	Converties pendant l'exercice	Annulées pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions vote simple	3,85	1 301 565	--	(44 046)	--	1 257 519
Actions vote double	3,85	450	--	44 046	--	44 496
Sans droit de vote (actions propres)	--	54 796	--	--	(52 430)	2 366
TOTAL	--	1 356 811	--	--	--	1 304 381

Note 22. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société IGE+XAO SA.

Engagements hors bilan	31/12/2019	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans
(en milliers d'euros)				
Engagements immobiliers	--	--	--	--
Engagements mobiliers	23	7	16	--
Autres engagements		--	--	--
TOTAL	23	7	16	--

Les engagements immobiliers et mobiliers des sociétés du Groupe ont été comptabilisés dans les comptes consolidés en application de la norme IFRS 16.

Note 23. — Rémunération des organes d'Administration

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante :

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	384 669	324 750
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	104 256	108 996
Avantages en nature	26 907	44 760	43 829
Jetons de présence	5 000	4 500	6 600
Stock-options	--	--	--
Total	218 267	538 185	484 175
Indemnités de départ en retraite	--	0	222 014

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à un. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent des jetons de présence ; ils sont au nombre de un du 1^{er} janvier 2019 au 12 avril 2019 puis de deux sur la durée restante de l'exercice.

Le contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis la date de prise d'effet de son mandat a été arrêté au cours de l'exercice 2017/2018.

Les indemnités de départ en retraite se référant aux contrats de travail arrêtés ont été annulées.

Note 24. — Risques de change

Le risque de change est non significatif chez IGE+XAO.

Note 25. — Risques de taux

IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2019, IGE+XAO ne dispose pas d'emprunt bancaire. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Note 26. — Risques sur valeurs mobilières de placement

La politique d'IGE+XAO est à ce jour de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit par des SICAV monétaires soit par des comptes à terme soit enfin par des Bons à Moyen Terme Négociable.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé total ou partiel.

Les taux des BMTN sont indexés soit à l'EURIBOR 3 mois, à l'EURIBOR 6 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées de 6 mois à 2 ans.

Les intérêts sont versés trimestriellement ou semestriellement.

Note 27. — Autres informations

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été aboli à compter de 2019. Son montant se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'est élevé à 253 373 euros.

Le montant du CICE se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'élève à 22 538 euros.

Le montant du CICE au titre de l'année civile 2017 s'élève à 18 854 euros et a été utilisé au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Le montant du CICE au titre de l'année civile 2018 s'élève à 14 421 euros et a été utilisé au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
IGE, SA

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 5 087 827 €. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO. Au 31 décembre 2019, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés de la société IGE+XAO SA sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric depuis le 1^{er} février 2018.

Effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 juillet 2017
IGE+XAO	--	13,4	14
Total	--	13,4	14

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%) en euro	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nette titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat net	Dividendes Versés Filiales	Observations
INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. »	4 619 327	6 998 543	99,13	4 800 732	4 800 732	1 143 184	--	23 599 067	4 687 697	5 106 528	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006 Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	76 491	50	149 490	149 490	--	--	21 960	(3 255)	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-237 426	50	573 000	429 750	--	--	1 103 711	62 485	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	2 008 08.	80	2 024 248	2 024 248	--	--	2 160 354	520 571	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
IGE+XAO EURL Balkan	438 174	346 993	100	420 666	420 666	--	--	978 724	87 766	--	Siège social : Sofia
IGE+XAO Belgium	18 600	413 773	100	18 600	18 600	--	--	852 545	170 625	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO Do Brasil	132 870	-99 110	100	160 428	28 428	--	--	63 425	(25 840)	--	Siège social : Taubaté
CAE Devpt ApS	16 730	568 341	100	351 129	351 129	--	--	1 169 761	359 319	335 205	Siège social : Birkerød
IGE+XAO China	95 098	61 399	100	70 445	70 445	--	--	1 000 008	28 837	--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO GmbH Allemagne	25 000	591 730	100	25 000	25 000	--	--	1 310 424	135 563	--	Siège social : Rastatt
IGE+XAO Hellas Grèce	50 000	16 197	99	49 500	49 500	--	--	102 167	11 834	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO Iberica - Espagne	3 005	513 442	100	3 049	3 049	--	--	823 619	274 892	--	Siège social : Madrid
IGE+XAO India	1 247	68 246	99	1 430	1 430	-	--	86 388	29 170	--	Siège social : Bangalore
IGE+XAO Srl - Italie	36 400	581 180	100	88 345	88 345	--	--	2 127 552	423 358	300 000	Siège social : Bergame
IGE+XAO North America - Canada	69	81 525	100	56	56	--	--	370 568	(40 044)	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO Madagascar	12 162	0	100	20 945	20 945	--	--	80 117	0	--	Siège social : Antananarivo
IGE+XAO Maroc	37 263	58 092	100	34 808	34 808	1 863	--	276 176	180	--	Siège social : Casablanca

IGE+XAO Nordic A/S	66 921	801 172	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 647 843	215 440	1 335 650	Siège social : Birkerød
IGE+XAO BV – (Pays-Bas)	18 151	1 044 791	100	691 475	691 475	--	--	1 192 308	256 714	--	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO Z.O.O. Polska	258 410	948 158€	5,73	24 626	24 626	--	--	3 014 883	407 579	--	Siège social : Cracovie
IGE+XAO Switzerland	18 426	104 881	100	225 000	225 000	--	--	158 039	63 328	35 587	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO Tunisie	6 288	185 690	100	11 350	11 350	0	--	252 627	5 914	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO Turkey	8 976	3 110	75	20 188	(20 945)	--	--	145 416	45 463	--	Siège social : Istanbul
IGE+XAO Ltd. UK	141 161	99 064	100	150 930	150 930	--	--	605 856	111 129	--	Siège social : Croft
IGE+XAO Inc. USA	9	104 276	100	1	1	--	--	237 486	16 055	--	Siège social : Dover (Delaware)
	////////	////////	////////	12 862 222	12 535 839	1 145 047	--	////////	////////	7 112 970	

F. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société IGE+XAO SA

Ils se présentent de la façon suivante :

	Exercice 2019		KPMG		MAZARS	
	(en euros)		Montant	%	Montant	%
Audit						
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			23 000	100 %	17 000	100 %
	<i>Sous-total</i>		40 500	100 %	17 000	100 %
Autres prestations, le cas échéant						
Juridique, fiscal, social			--	--	--	--
Technologies de l'information			--	--	--	--
Audit interne			--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)			--	--	--	--
	<i>Sous-total</i>		--	--	--	--
	TOTAL		40 500	100 %	17 000	100 %

	Exercice 2017/2018		KPMG		MAZARS	
	(en euros)		Montant	%	Montant	%
Audit						
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			23 150	85 %	16 500	100 %
<input type="checkbox"/> Contrôle des comptes pro-forma			4 000	15%	--	--
	<i>Sous-total</i>		27 150	100 %	16 500	100 %
Autres prestations, le cas échéant						
Juridique, fiscal, social			--	--	--	--
Technologies de l'information			--	--	--	--
Audit interne			--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)			--	--	--	--
	<i>Sous-total</i>		--	--	--	--
	TOTAL		27 150	100 %	16 500	100 %

Colomiers, le 30 mars 2020

Le Conseil d'Administration

V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €5 021 866,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société IGE+XAO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGE+XAO S.A relatifs à l'exercice de clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 10 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2008, pour le cabinet KPMG S.A et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019 le cabinet KPMG S.A était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 3ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle..

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse-Labège, le 30 mars 2020

Labège, le 30 mars 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Christian Libéros
Associé

Hervé Kerneis
Associé

VI. Rapport de gestion

A. Marche des affaires sociales

Note 1. — Situation financière et résultats du Groupe

Depuis plus de 33 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les sociétés à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. IGE+XAO représente plus de 370 personnes dans le monde réparties sur 31 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 93 840 licences diffusées dans le monde.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2019, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Evénements significatifs de l'exercice

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Le Conseil d'Administration de la société IGE+XAO SA a procédé, durant le premier semestre 2019, à deux réductions de capital de la Société par annulation de 590 actions et 51 840 actions de 3,85 euros de valeur nominale. Le montant du capital social a en conséquence été réduit successivement de 2 271,50 euros et 199 584 euros pour être ramené de 5 223 722,35 euros à 5 021 866,85 euros. A l'issue de ces opérations, il est désormais divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale chacune. La Société ne dispose plus d'actions propres, à l'exception de celles (2 366 actions propres) allouées au Contrat de liquidité en sommeil depuis le 31 juillet 2018.

CONTROLES SOCIAUX ET CONTROLES FISCAUX

La Société I.G.E. SA a fait l'objet d'une vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018. Une lettre d'observations a été reçue le 27 novembre 2019 proposant un montant de rectifications de 45 mille euros concernant d'une part un manque de cotisations au versement transport pour un montant de 26 mille euros et d'autre part une interprétation de l'application de l'option famille en matière de frais santé pour un montant de 17 mille euros. La société entend contester cette proposition de redressement. Dans l'attente une provision pour risque est constituée au 31 décembre 2019 pour un montant de 45 mille euros.

La Société PROSYST a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2014 et jusqu'au 31 juillet 2017. Les rectifications relevées tant en matière de comptabilité générale et de Crédit Impôt Recherche ont été non significatives. A l'issue du contrôle, les Crédits Impôts Recherche relatifs aux années civiles 2014, 2015 et 2017 ont été remboursés.

SIMPLIFICATION DE L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

La société CESIAT, filiale marocaine de PROSYST et d'IGE+XAO fait l'objet d'un projet de dissolution anticipée. La société WINSOFT ELEC DIFFUSION, détenue par IGE+XAO SA et I.G.E. SA, a été dissoute en date du 12 décembre 2019. La société Mayridis Voyages a été cédée le 11 mars 2019. Ces opérations sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO au 31 décembre 2019.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018. En conséquence, le compte de résultat est présenté dans un but de comparabilité :

- sur 12 mois au 31 décembre 2019 conformément à la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- sur 12 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période pro-forma qui s'étend du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- sur 17 mois au 31 décembre 2018 correspondant à la période qui s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 juillet 2018.

Evénements post-clôture

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; parallèlement, le Groupe a mis en œuvre les mesures possibles de continuité de services auprès de ses clients et partenaires.

Le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO sont invités à suivre les préconisations nationales en termes de confinement, de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO assure la continuité de la totalité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing).

La Société revoit son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où elle est implantée.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société appelée à se tenir par visioconférence sans présence physique le 17 avril 2020.

Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 31 décembre 2018 et le 31 juillet 2017 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

(en milliers d'euros)	2019 12 mois audités	2017/2018 17 mois audités	2018 12 mois Pro-forma audité
Chiffre d'affaires	33 933	44 267	31 886
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	934	1 200	828
Charges d'exploitation	25 099	32 802	23 437
dont charges de personnel	16 027	21 424	15 342
Résultat opérationnel courant	9 770	12 665	9 277
Résultat opérationnel	9 777	12 665	9 277
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	9 678	12 916	9 463
Impôts exigibles et différés	(2 586)	(3 660)	(2 631)
Résultat de l'ensemble consolidé	7 046	9 204	6 762
Résultat net - part du Groupe	6 902	9 045	6 607

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Afin de mieux appréhender l'évolution de l'activité par rapport à la période précédente d'une durée de 17 mois, des comptes pro-forma ont été établis sur la base des douze mois de l'année calendaire 2018.

*Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

**Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO s'élève à 33 933 804 euros en 2019 contre 31 886 483 euros en 2018, soit une hausse de 6,4%. À périmètre constant, IGE+XAO ayant cédé début 2019 la société Mayridis Voyages, la croissance du chiffre d'affaires atteint 7,2%.

Ce dynamisme est d'autant plus appréciable qu'il porte sur l'ensemble des segments d'activité tant en France qu'à l'international.

La croissance s'accompagne d'un haut niveau de rentabilité, avec un résultat opérationnel qui atteint 9 777 015 euros en 2019, soit une marge de 28,8%* et un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 901 764 euros portant la marge nette à 20,3%**.

Au niveau financier, le Groupe dispose d'une structure solide avec, au 31 décembre 2019, un endettement bancaire quasi nul (hors impact de l'IFRS 16) et une trésorerie de 39,8 millions d'euros.

Concernant la Recherche et Développement et les produits, la période a été intense avec un effort particulier porté sur l'intégration de nouvelles technologies, notamment autour du Cloud et de la modélisation en 3 dimensions.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, IGE+XAO, désormais filiale de Schneider Electric, entend poursuivre son plan d'action, visant l'accélération du développement international et un haut niveau de rentabilité, tout en maintenant un fort investissement R&D.

Situation au 31 décembre 2018

Suite au changement de date de clôture des comptes décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2018, l'exercice 2017/2018, clos au 31 décembre 2018, a une durée exceptionnelle de 17 mois. Le chiffre d'affaires consolidé s'y rapportant s'élève à 44 266 861 euros ; les rentabilités opérationnelle et nette atteignent 28,6% et 20,4% contre respectivement 27,0% et 19,6% au 31 juillet 2017, date de clôture des derniers comptes annuels publiés.

Afin de mieux appréhender l'évolution de l'activité, des comptes pro-forma ont été établis sur la base des douze mois de l'année calendaire. Ainsi, sur l'année 2018, le chiffre d'affaires consolidé qui

s'élève à 31 886 483 euros est en croissance de 3,3% par rapport à 2017, croissance portée à 3,7% à périmètre constant (hors impact de l'application de l'IFRS 15** sur cette période). Le quatrième trimestre a été particulièrement dynamique avec un chiffre d'affaires consolidé qui atteint 8 388 894 euros contre 7 665 355 euros un an plus tôt, soit une hausse de 9,4%.

La croissance de l'activité, combinée à une bonne maîtrise des charges s'accompagne d'une évolution sensible de la rentabilité avec un résultat opérationnel sur l'année 2018 qui atteint 9 277 177 euros, soit une rentabilité opérationnelle de 29,7%*, et un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 762 098 euros portant ainsi la rentabilité nette à 20,7%**.

Concernant la Recherche et Développement, la période a été dynamique avec un effort particulier porté sur ses logiciels de conception et de fabrication d'armoires et de câblages électriques, de maintenance et de recherche de pannes ainsi que de gestion avancée des catalogues de matériels électriques.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, IGE+XAO, désormais société du Groupe Schneider Electric, entend poursuivre son plan d'action, ayant comme objectifs l'accélération du développement international, un fort investissement R&D et un haut niveau de rentabilité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018

*** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

**** rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2017

Sur l'exercice 2016/2017, le Groupe IGE+XAO affiche une hausse du chiffre d'affaires de 4,7%. Cette croissance s'accompagne d'une évolution sensible de la rentabilité avec un résultat opérationnel qui atteint 7 945 549 euros, soit une marge de 27%*, et un résultat net de l'ensemble consolidé de 5 857 121 euros portant la marge nette à 19,9%** . Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de baisse de 25,6% du montant du Crédit Impôt Recherche.

Concernant la Recherche et Développement, l'activité a été dynamique avec un effort particulier porté sur les logiciels de conception et de fabrication des armoires et câblages électriques en trois dimensions, de maintenance et de recherche de pannes sur le Cloud et de gestion avancée des catalogues de matériels électriques.

Sur le début de l'exercice en cours et en ligne avec les deux derniers trimestres de l'exercice 2016/2017, IGE+XAO constate une évolution favorable de l'activité qui devrait se poursuivre sur le 1er trimestre avec une croissance estimée au-dessus de 10%. Compte tenu du modèle économique du Groupe cette bonne tendance s'accompagnera d'un haut niveau de rentabilité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 octobre 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

* Marge opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

**Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 31 décembre 2018 et le 31 juillet 2017 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	8 870	6 382
Actifs courants	50 399	44 804
dont Disponibilités	39 802	32 769
ACTIF	59 269	51 186

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres	41 425	36 792
Passifs non courants	3 600	2 855
Passifs courants	14 244	11 539
PASSIF	59 269	51 186

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 juillet 2017	32 743
Variation de périmètre	--
Distribution de dividendes	(2 046)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	9 370
Impact retraitement sur actions propres	(3 136)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	43
Impact IFRS 15 net de l'impact de l'impôt différé	(182)
Autres	--
Capitaux propres au 31 décembre 2018	36 792
Réduction de capital	--
Variation de périmètre	7
Distribution de dividendes	(2 063)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	6 922
Impact IFRS 9 net ID	(234)
Autres	--
Capitaux propres au 31 décembre 2019	41 424

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	Acquisitions	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	743*	1 271

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 800 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

* hors impact de l'IFRS 16

Investissements financiers

Non significatifs hors impact de l'IFRS 16

L'endettement financier

Il est nu au 31 décembre 2019 hors impact de l'IFRS 16.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Variation de trésorerie	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux sur l'exploitation	9 879	8 249
Flux sur investissements	(771)	(1 264)
Flux sur opérations de financement	(2 103)	(5 008)
Incidences des variations de taux de change	27	(113)
Variation de trésorerie nette	7 032	1 864
Trésorerie en début d'exercice	32 769	30 905
Trésorerie en fin d'exercice	39 801	32 769
Variation de trésorerie nette	7 032	1 864

Sur l'exercice 2019, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 10,9 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 2 062 K€ (1,55 € par action).

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts auprès des établissements bancaires		
– part à plus d'un an	--	--
– part à moins d'un an	--	--
Emprunts auprès des établissements financiers		
– part à plus d'un an	--	209
– part à moins d'un an	--	30
Avances remboursables		
– part à plus d'un an	--	--
– part à moins d'un an	--	--
Dettes de loyers (IFRS 16)		
– part à plus d'un an	1 654	--
– part à moins d'un an	803	--
Trésorerie	39 801	32 769

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 2. — Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	Compte de résultat	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	418	2 920
Charges d'exploitation	1 263	2 999
Résultat d'exploitation	(818)	0
Résultat financier	7 432	5 507
Résultat net	6 584	5 551

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actif immobilisé	12 915	17 884
Actif circulant	17 313	13 176
ACTIF	30 228	31 060

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres	29 949	30 512
Autres dettes	172	548
PASSIF	30 228	31 060

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(275)	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- risque de change	--	(64)
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation	589	
- risque de change	--	20
Produits financiers de participation	7 113	5 335
Produits financiers nets sur cession de VMP	5	67
Différences de change	(3)	24
Autres charges et produits financiers	3	125
TOTAL	7 432	5 507

Note 3. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services ;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires notamment en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou et des prestataires de services complémentaires ;

- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Un des axes stratégiques majeurs du Groupe IGE+XAO est l'innovation. Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du Groupe IGE+XAO représente au 31 décembre 2019 26% du chiffre d'affaires annuel. Les équipes de développement comptent plus de 150 ingénieurs et techniciens, dont la majorité participe aux travaux de Recherche et de Développement du Groupe.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 26% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 9 M EUR en 2019, 11 M EUR en 2017/2018 (17 mois) et 7,0 M EUR en 2016/2017. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur :

- ✓ La conception d'installations électriques dans les domaines de la construction et des biens d'équipements ;
- ✓ La conception et la fabrication de harnais électriques ;
- ✓ La conception et la fabrication d'armoires électriques en 3D ;
- ✓ Le câblage en 3D ;
- ✓ La gestion du cycle de vie des installations électriques (PLM électriques) ;
- ✓ La simulation fonctionnelle ;
- ✓ La recherche de panne ;
- ✓ La gestion de contenu et plus particulièrement des catalogues de matériels électriques ;
- ✓ La prise en compte de nouvelles technologies « métiers » et informatiques ;
- ✓ L'optimisation des traitements mettant en œuvre des algorithmes de traitements complexes.

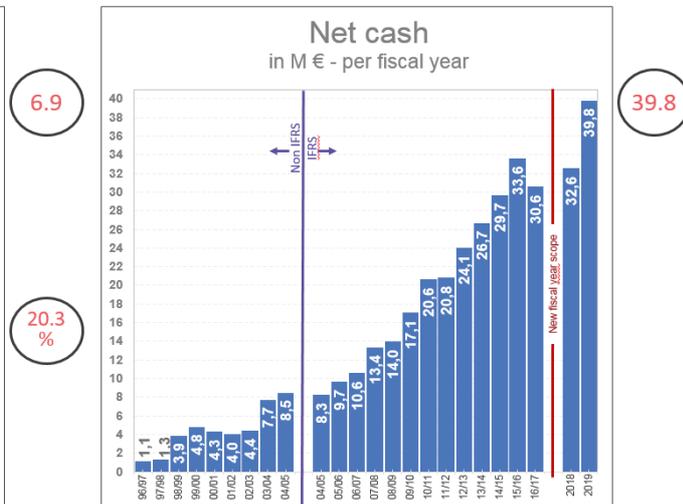
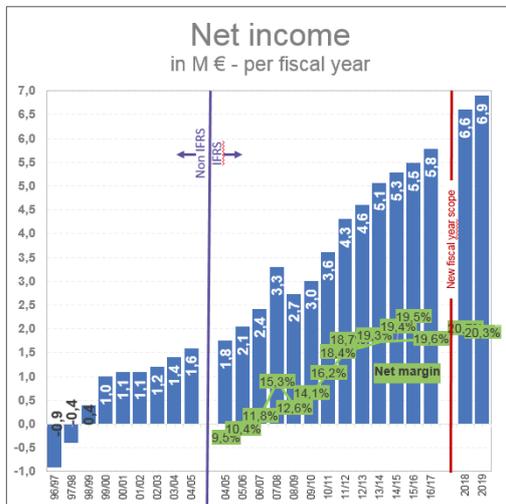
Note 5. — Indicateurs clefs de performance

IGE+XAO rappelle ci-après à titre informatif les indicateurs clefs de performance suivis par son management.

L'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution de la marge



L'évolution du résultat net et du niveau de trésorerie nette



Note 6. — Autres informations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%) en euro	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nette titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat net	Dividendes Versés Filiales	Observations
INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. »	4 619 327	6 998 543	99,13	4 800 732	4 800 732	1 143 184	--	23 599 067	4 687 697	5 106 528	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006 Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	76 491	50	149 490	149 490	--	--	21 960	(3 255)	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-237 426	50	573 000	429 750	--	--	1 103 711	62 485	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	2 008 08	80	2 024 248	2 024 248	--	--	2 160 354	520 571	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
IGE+XAO EURL Balkan	438 174	346 993	100	420 666	420 666	--	--	978 724	87 766	--	Siège social : Sofia
IGE+XAO Belgium	18 600	413 773	100	18 600	18 600	--	--	852 545	170 625	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO Do Brasil	132 870	-99 110	100	160 428	28 428	--	--	63 425	(25 840)	--	Siège social : Taubaté
CAE Devpt ApS	16 730	568 341	100	351 129	351 129	--	--	1 169 761	359 319	335 205	Siège social : Birkerød
IGE+XAO China	95 098	61 399	100	70 445	70 445	--	--	1 000 008	28 837	--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO GmbH Allemagne	25 000	591 730	100	25 000	25 000	--	--	1 310 424	135 563	--	Siège social : Rastatt
IGE+XAO Hellas Grèce	50 000	16 197	99	49 500	49 500	--	--	102 167	11 834	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO Iberica - Espagne	3 005	513 442	100	3 049	3 049	--	--	823 619	274 892	--	Siège social : Madrid
IGE+XAO India	1 247	68 246	99	1 430	1 430	-	--	86 388	29 170	--	Siège social : Bangalore
IGE+XAO Srl - Italie	36 400	581 180	100	88 345	88 345	--	--	2 127 552	423 358	300 000	Siège social : Bergame
IGE+XAO North America - Canada	69	81 525	100	56	56	--	--	370 568	(40 044)	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO Madagascar	12 162	0	100	20 945	20 945	--	--	80 117	0	--	Siège social : Antananarivo

IGE+XAO Maroc	37 263	58 092	100	34 808	34 808	1 863	--	276 176	180	--	Siège social : Casablanca
IGE+XAO Nordic A/S	66 921	801 172	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 647 843	215 440	1 335 650	Siège social : Birkerød
IGE+XAO BV – (Pays-Bas)	18 151	1 044 791	100	691 475	691 475	--	--	1 192 308	256 714	--	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO Z.O.O. Polska	258 410	948 158	94,27	783 275	783 275	--	--	3 014 883	407 579	--	Siège social : Cracovie
IGE+XAO Switzerland	18 426	104 881	100	225 000	225 000	--	--	158 039	63 328	35 587	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO Tunisie	6 288	185 690	100	11 350	11 350	0	--	252 627	5 914	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO Turkey	8 976	3 110	75	20 188	(20 945)	--	--	145 416	45 463	--	Siège social : Istanbul
IGE+XAO Ltd. UK	141 161	99 064	100	150 930	150 930	--	--	605 856	111 129	--	Siège social : Croft
IGE+XAO Inc. USA	9	104 276	100	1	1	--	--	237 486	16 055	--	Siège social : Dover (Delaware)
	////////	////////	////////	12 862 222	12 535 839	1 145 047	--	////////	////////	7 112 970	

Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/12/2018	218 318	--	--	--
31/12/2019	141 938	--	--	--

Délai de paiement des clients

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/12/2018	192 694	--	--	12 901
% du chiffre d'affaires	6,6%	--	--	0,5%
31/12/2019	45 512	--	--	6 286
% du chiffre d'affaires	10,9%	--	--	1,5%

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 26 mars 2015 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, le renouvellement de la caution de 100 000 euros au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme. Suite à la cession des parts sociales qu'elle détenait dans Mayridis Voyages la société IGE+XAO, Le Conseil d'Administration de la société IGE+XAO, dans sa séance du 12 avril 2019, a autorisé la levée de ladite caution suite à la cession des parts sociales détenues dans Mayridis Voyages.

Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2312-25 du Code du Travail, le Comité Social Economique de la Société a été consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise. Ce dernier n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

B. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Ce chapitre présente le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'IGE+XAO le 17 avril 2020 ainsi que l'exposé des motifs.

- Résolutions 1 à 11 : de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Résolution 12 : de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Résolution 13 : de la compétence des deux Assemblées.

Note 1. — Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés

Exposé des motifs

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- o Les comptes sociaux et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant ressortir un bénéfice net de 6 584 328 euros contre 5 550 586 euros pour l'exercice précédent.
- o Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le détail des comptes sociaux et consolidés figure dans le Rapport Financier Annuel 2019 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 6 584 328 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2019 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Exposé des motifs

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver l'absence de conclusion de conventions sur l'exercice ainsi que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps.

Les conventions sont décrites dans le Rapport Financier Annuel 2019 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir constater le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui sont composées de la quote-part non déductible de l'amortissement des contrats de location longue durée sur véhicules de société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 16 587 euros au 31 décembre 2019.

Note 4. — Quitus aux Administrateurs

Exposé des motifs

En conséquence des résolutions précédentes il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux Administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Note 5. — Affectation des résultats

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende par action de 1,55 euro brut.

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, les dividendes seront détachés de l'action le 27 avril 2020 à zéro heure, heure de Paris, et payés le 29 avril 2020.

Sixième résolution

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société IGE+XAO SA s'établit à 6 584 328 euros.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 021 791 euros qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende de 1,55 euro brut par action.

Parallèlement, le montant de la réserve légale est porté à 502 186 euros.

Le solde net de ces deux opérations d'un montant de 4 669 344 euros sera porté au poste « Autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 19 825 071 euros.

Les actions détenues par la Société IGE+XAO SA, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 avril 2020.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), que le dividende par action versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

Exercice	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2016	1,50 €
Exercice clos le 31 juillet 2017	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2018	1,55 €

Exposé des motifs

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 avril 2019 arrivant à échéance le 11 septembre 2020, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation, pour une nouvelle durée de 18 mois à compter à compter du jour de l'Assemblée Générale, afin de poursuivre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et dans le cadre des objectifs qui sont soumis à votre approbation.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 200 euros (hors frais). L'autorisation porterait sur un maximum de 9,80% du capital, la Société détenant 0,20% du capital en date du 31 décembre 2019. Le programme de rachat d'action est décrit dans le Rapport Financier Annuel 2019 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'attribution aux titulaires de titre de créance donnant accès au capital ou pouvant être utilisé afin de faciliter une prise de participation ou une prise de contrôle par voie d'échange de titres,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) : 200 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 29 février 2020, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 26 040 300 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

Note 7. — Allocation de jetons de présence

Exposé des motifs

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et des Comités demandant une disponibilité et un investissement croissants des Administrateurs, il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir porter le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe de l'une des filiales du Groupe IGE+XAO à 5 500 euros pour l'exercice 2020.

Huitième résolution

Conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO un montant global de jetons de présence de 5 500 euros. Ce montant sera rattaché à l'exercice 2020.

Note 8. — Approbation des éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément aux articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, tels qu'ils vous ont été présentés et qui sont détaillés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2019 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 9. — Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, pour l'exercice 2020 sont

présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2019 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, tels que décrits dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO pour l'exercice 2020 au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société.

Note 10. — Renouvellement du mandat des co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant

Exposé des motifs

Nous vous rappelons que le mandat de la société KPMG S.A., co-Commissaire aux Comptes titulaire, et celui de société KPMG Sud-Est, co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Votre Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité, de vous proposer le renouvellement du mandat de la société KPMG S.A., co-Commissaire aux Comptes titulaire.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide, de renouveler le mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG SA sise 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris la Défense, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Note 11. — Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration sollicite une nouvelle autorisation à l'effet de décider d'annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans les conditions, qui vous sont détaillées dans la résolution, notamment dans la limite de 10% du capital. La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal serait imputée sur tout poste de réserves ou de primes. Cette douzième résolution est nécessaire afin de permettre l'annulation d'actions prévue au titre des objectifs visés au programme d'achat soumis à votre vote dans sa septième résolution. La durée de validité de cette autorisation serait de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Annuelles de la Société.

L'Assemblée Générale rappelle qu'une telle réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Conseil d'Administration sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

Exposé des motifs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autre.

C. Principaux risques, incertitudes et couvertures

Note 1. — Risques, incertitudes et couvertures

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 décembre 2019, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2019, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an hors impact de l'IFRS 16 (1,7 M€) est nul. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieure à 15% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2019, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 2. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

D. Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;

- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un Responsable Financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour

coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif ; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions

sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du Groupe; IGE+XAO a choisi l'ERP X3 de SAGE comme nouvel outil de gestion.
- ✓ La mise en place de l'organisation nécessaire à l'établissement des reportings Groupe périodiques et à leur transmission dans les délais à l'actionnaire majoritaire.
- ✓ L'implémentation des IFRS 16 et 9.
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2020

L'exercice 2020 sera consacré au déploiement de l'ERP X3 sur la partie administration des ventes au niveau Groupe et la comptabilité au niveau des sociétés françaises ainsi qu'à la consolidation de l'organisation du département Corporate Finance.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

E. Déclaration de Performance Extra-financière, Informations environnementales et sociales

Depuis 2013, IGE+XAO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables Corporate et les filiales du Groupe. Des premières mesures prises et moyens mis en place ont découlé un plan d'action qui a été lancé début 2014 et qui a permis l'élaboration jusqu'en 2018 d'un rapport annuel sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

A la suite de la transposition en droit français de la directive européenne sur la publication extra-financière en août 2017, la publication des informations extra-financières sous forme d'un rapport répondant à un cadre réglementaire normé a été remplacée par la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), destinée à intégrer les enjeux RSE dans la stratégie globale de la Société en invitant cette dernière à décrire son modèle d'affaires, les risques associés, les politiques et procédures développées pour mieux comprendre les résultats obtenus. La DPEF doit être dûment vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), qui exprime son avis motivé sur la conformité et la sincérité des informations au regard des dispositions prévues par l'article R. 225-105 du Code du commerce.

En raison à la fois de sa taille et de son appartenance au Groupe Schneider Electric qui établit une DPEF consolidée, IGE+XAO est exempté de l'émission d'une DPEF propre à son Groupe.

Colomiers, le 10 février 2020

Le Conseil d'Administration

F. Tableau des cinq derniers exercices

Indications en euros	31/07/2015	31/07/2016	31/07/2017	31/12/2018	31/12/2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 223 722	5 021 867
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 356 811	1 304 381
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 363 212	2 233 832	2 442 830	2 920 444	418 014
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4 505 168	6 301 780	5 352 184	5 596 186	6 081 080
Impôts sur les bénéfices	64 456	130 697	82 039	43 396	195 583
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4 326 779	5 535 407	5 193 074	5 550 586	6 584 328
Résultat distribué	1 427 800	2 141 700	2 255 924	2 102 142	2 021 791*
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,08	4,29	3,66	4,12	4,66
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,03	3,88	3,64	4,09	5,05
Dividendes distribués par action	1,00	1,50	1,55	1,55	1,55*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	16	14	14	11,9	--
Montant de la masse salariale de l'exercice	842 345	726 436	733 554	685 375	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	420 710	383 636	371 094	365 807	365 807

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

VII. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Ce rapport est établi conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2.

A. Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil

Note 1. — Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales comprenant trois membres au moins et dix-huit au plus.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. Il doit mettre au nominatif ou déposer en banque le ou les actions qui lui appartient (nent) ou qui appartient (nent) à son conjoint ou à ses enfants mineurs.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Dès lors que les seuils du I de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce sont dépassés, la Société comprendra, outre les Administrateurs dont le nombre et le mode désignation sont prévus par les présents statuts, des Administrateurs représentants des salariés dans les conditions prévues par ce même article.

Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et sous réserve du respect des conditions relatives au cumul des fonctions d'administrateur avec un contrat de travail, le nombre

des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail (sans compter les Administrateurs représentant les salariés actionnaires) ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

La révocation ou l'arrivée du terme de ses fonctions d'administrateur ne met pas fin au contrat de travail liant un administrateur à la Société.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans :

Nom	Age	Sexe	Indépendance	Comité d'Audit	Comité de Rémunération	Début de mandat ou dernier renouvellement	Echéance ou fin de mandat
<u>Président Directeur Général - Administrateur</u>							
Alain DI CRESCENZO	58	H				29/01/2016*	31/12/2021
<u>Administrateurs</u>							
Claire GRECO	31	F	X		X	12/04/2019	31/12/2024
Marc NEZET	48	F			X	12/04/2019*	31/12/2024
Cyril PERDUCAT	50	H		X		25/06/2018	31/12/2024
Nadège PETIT	40	F			X	25/06/2018	31/12/2022
Anne VARON	56	F	X	X		12/04/2019*	31/12/2024

* *Date de dernier renouvellement*

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le Middledext à savoir :

- ✓ ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ✓ ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ✓ ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ✓ ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ✓ ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure au point H du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Des Administrateurs assidus

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois avec un taux d'assiduité de 95% en moyenne.

La répartition des jetons de présence établie en partie selon l'assiduité aux réunions du Conseil est détaillée dans le Rapport de gestion.

En 2019, une somme de 5 000 euros a été attribuée aux deux Administrateurs non rémunérés de la Société.

Des Comités du Conseil motivés

Les missions et le mode de fonctionnement des Comités sont présentés dans le Règlement intérieur. Le Comité de rémunération et le Comité d'audit sont opérationnels respectivement depuis 2004 et 2011.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration peut créer des comités.

Le Conseil d'Administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il désigne le Président et les membres de chaque Comité. Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

A côté du Comité de rémunération créé depuis 2004, un Comité d'audit a été mis en place ; il a tenu sa première réunion opérationnelle sur la clôture des comptes consolidés clos au 31 juillet 2012.

Note 2. — Conditions de préparation du Conseil d'Administration

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Comité d'audit et en Conseil ainsi que d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au Marché.

Cette séance est généralement précédée de réunions téléphoniques entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les Commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a poursuivi en 2019 ses travaux d'analyse de la stratégie et du suivi d'activité, en présence de ses dirigeants.

Note 3. — Organisation de la Société et du Conseil d'Administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B) depuis 1997.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil d'Administration s'organisent autour d'un Règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil d'Administration et les Administrateurs s'astreignent.

Le Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires.

Le Règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements ainsi que de son propre fonctionnement. Il est consultable sur le site Internet de la Société.

Comité d'audit et Comités de rémunération

Les débats et décisions des Conseils d'Administration s'appuient, entre autres, sur les travaux préparatoires du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit est animé par Monsieur Cyril PERDUCAT (Président), responsable monde des offres IoT et numériques chez Schneider Electric, et Madame Anne VARON, ex-Directeur Général chez Moeller Electric.

Le Comité de rémunération est animé par Monsieur Marc NEZET (Président), Senior Vice-Président Stratégie & Innovation pour Building & IT chez Schneider Electric, Madame Nadège PETIT, Vice-Présidente Sénior pour Global Corporate Strategy chez Schneider Electric, et Madame Claire GRECO, Directrice Marketing et Commerciale chez NovaVeolia.

Note 4. — Travaux et Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles. Sur l'exercice, ses principaux travaux supportés par ceux de ses comités ont porté principalement sur :

- Examen des perspectives stratégiques de développement du Groupe,
- Analyse du chiffre d'affaires, le point sur l'activité, les marchés et la concurrence,
- Optimisation des synergies de Groupe,
- Examen des comptes et de la situation financière,
- Analyse de la performance,
- Examen de la politique de rémunération des salariés du Groupe,
- Recommandations concernant la politique de rémunération du Président,
- Préparation des résolutions Say OnPay (ex ante et ex post),
- Revue et suivi des risques,
- Approbation des services autres que la certification des comptes le cas échéant,
- Examen des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Examen des normes IFRS9 et IFRS 16.

- Examen et mise en œuvre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure sera mise en œuvre pour la première fois en 2020.

Les travaux du Conseil d'Administration s'effectuent dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Le Conseil d'Administration communique aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les 12 mois à venir.

B. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil veille à ce que les administrateurs soient d'origines diverses et de compétences complémentaires tant digitales, industrielles que financières, propres à la compréhension du métier d'IGE+XAO, de son environnement, de ses risques et de ses enjeux.

Au 31 décembre 2019, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration est respecté, avec 3 femmes et 3 hommes siégeant au Conseil d'Administration de la Société IGE+XAO SA. Les Comités d'Audit et de Rémunération, respectivement composés de 2 et 3 membres comptent 1 femme pour le premier et 2 femmes pour le second, soit respectivement une proportion de 50% et 66,67%.

C. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

D. Référence au Code de gouvernement d'entreprise

Eu égard à sa taille, la Société se réfère au Code MiddleNext depuis décembre 2010.

E. Participation des actionnaires aux Assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ✓ donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- ✓ voter par correspondance, ou
- ✓ adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

F. Politique de rémunération

Note 1. — Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration.

Règle de répartition au titre de l'exercice 2019

Les jetons de présence sont alloués aux administrateurs indépendants.

Le Conseil a retenu une allocation homogène des jetons de présence aux Administrateurs indépendants et un versement effectif fonction de l'assiduité. La totalité des jetons de présence est versée à l'Administrateur indépendant s'il a été présent à 70% au moins des Conseils de la période. En dessous de ce seuil, le versement est de 50% du montant alloué.

Montant maximum des jetons de présence : 5 000 €

Montants alloués au titre de l'exercice 2019

En début d'exercice 2019, la société comptait cinq Administrateurs :

- Monsieur Alain DI CRESCENZO, PDG d'IGE+XAO,
- Monsieur Marc NEZET, Administrateur salarié du Groupe Schneider Electric,
- Monsieur Cyril PERDUCAT, Administrateur salarié du Groupe Schneider Electric,
- Madame Nadège PETIT, Administratrice salariée du Groupe Schneider Electric,
- Madame Anne VARON, Administratrice non salariée.

L'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2019, a décidé d'ouvrir le Conseil à un sixième membre en nommant une Administratrice indépendante :

- Madame Claire GRECO, Administratrice non salariée.

Mesdames Claire GRECO et Anne VARON

Madame Claire GRECO, nommée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 et Madame Anne VARON, dont le mandat a été renouvelé par cette même Assemblée sont des Administratrices indépendantes et non rémunérées de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Madame Nadège PETIT, Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT

Madame Nadège PETIT, dont la nomination par cooptation a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018, Monsieur Cyril PERDUCAT, nommé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 ainsi que Monsieur Marc NEZET, dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric. Salariés du Groupe Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2019, les taux d'assiduité aux réunions ont été en moyenne de 95% pour le Conseil d'Administration et de 100% pour les Comités d'Audit et de Rémunération.

Dans le cadre de l'enveloppe de 5 000 euros votée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019, un montant total de 5 000 euros a été attribué au titre de l'exercice 2019 aux Administrateurs pour un total de 7 réunions du Conseil d'Administration et 4 réunions de ses Comités.

Claire GRECO	2 000 €
Anne VARON	3 000 €

Règle de répartition au titre de l'exercice 2020

Concernant l'exercice 2020, les modalités de répartition des jetons de présence restent inchangées. L'enveloppe proposée à l'Assemblée Générale du 17 avril 2020 s'élève à 5 500 euros.

Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II, l'Assemblée Générale du 17 avril 2020 est appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat.

Il est précisé qu'en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels, au titre de l'exercice 2019, est conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Principes fondamentaux

Le Conseil d'Administration se réfère aux recommandations du Code MiddleNext pour la détermination des rémunérations et des avantages consentis aux mandataires sociaux.

Conformément à ces recommandations, il veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence et prenne en compte les pratiques de marché.

Ainsi, une distinction est faite entre :

- d'une part, les éléments de rémunération relevant du mandat social et objet du présent rapport ;
- d'autre part, les avantages susceptibles d'être dus au titre du contrat de travail.

Cohérence de la rémunération

La politique de rémunération appliquée au dirigeant mandataire social s'inscrit dans la continuité de la politique appliquée aux salariés au sein du Groupe. Elle repose sur les mêmes fondements et les mêmes instruments. Les principes de rémunération sont stables et pérennes. Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social lui permettant de bénéficier des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise dans le cadre de la convention SYNTEC.

Une rémunération compétitive

La compétitivité de cette rémunération est appréciée sur la base d'un panel de sociétés situées sur des marchés similaires.

Une rémunération en lien avec la stratégie

La volonté du Conseil d'Administration est de conduire la Direction Générale à accroître la performance de chaque exercice et à en assurer la récurrence et la régularité exercice après exercice. La rémunération du dirigeant mandataire social doit favoriser un mode de développement régulier et pérenne du Groupe en accord avec ses engagements.

Politique en matière de rémunération fixe et variable

La rémunération annuelle du dirigeant mandataire social se compose d'une rémunération fixe. Elle ne comporte pas d'élément variable, d'éléments exceptionnel, de jeton de présence ni d'action de performance.

La rémunération fixe comprend une rémunération mensuelle fixe et une prime annuelle de bilan.

Le Conseil d'Administration estime que la rémunération fixe est le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience, de ses compétences ainsi que de son engagement dans la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe.

L'évolution de la rémunération fixe du dirigeant mandataire social est cohérente avec les pratiques du Groupe IGE+XAO en termes de rémunération.

Autres éléments de rémunération

Le dirigeant mandataire social bénéficie par ailleurs :

- o des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, comme par exemple la mise à disposition d'une voiture.
- o de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise, couverture en cas de perte d'emploi à la charge de l'employeur.
- o d'un régime complémentaire de retraite par capitalisation qui donne lieu au versement d'une rente.

La mise à disposition d'une voiture ainsi que le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise donnent lieu à des avantages en nature.

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération de Monsieur DI CRESCENZO en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché Euronext Paris. Il avait conclu préalablement à sa désignation, un contrat de travail qui, dès sa nomination en qualité de mandataire, a été suspendu. Avec l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS. Consécutivement, il a été mis un terme au contrat de travail qu'il avait initialement signé avec la Société IGE+XAO SA.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son nouveau contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Contrat de travail Suspendu		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation du mandat		Indemnités relatives à une clause de non concurrence liée au contrat de travail	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui *	Non
	X	X		X		X	

* liées au contrat de travail distinct conclu avec Schneider Industries SAS

Éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

La rémunération du dirigeant mandataire social se présente de la façon suivante :

Rémunérations et autres avantages assimilés (en milliers d'euros)	31 décembre 19 12 mois	31 décembre 18 17 mois	31 juillet 17 12 mois
Au titre du mandat social sur IGE+XAO	213 267	358 415	272 044
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	261 570	181 575
Rémunérations brutes – partie variable	(5)	65 675	65 000
Retraite complémentaire (4)	4 182	11 217	5 287
Garantie sociale perte emploi (4)	15 669	12 711	15 070
Autres avantages en nature	7 056	7 242	5 112
Jetons de présence	--	--	--
Au titre du contrat de travail distinct	(1)	(1)	--
Rémunérations brutes – partie fixe	(1)	(1)	--
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	(1)	--
Participation / intéressement	(1)	(1)	--
Avantages en nature	(1)	(1)	--
Intéressement long-terme SE	(2)	(2)	--
Intéressement et participation SE	(3)	(3)	--
Indemnités de non-concurrence	--	--	--
Indemnités de départ en retraite	(1)	222 014	205 048

(1) Rémunérations salariées soumises à confidentialité

(2) Participation au plan d'intéressement long-terme réservé aux dirigeants du Groupe Schneider Electric – cf. Document de référence du Groupe Schneider Electric

(3) Participation au plan d'intéressement et de participation du Groupe Schneider Electric

(4) Art. 83 : application identique à celle des salariés de la société Schneider Electric Industries y compris en ce qui concerne la Prévoyance

(5) Versée dans le cadre du Contrat de travail

Autres cas de rémunération

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Monsieur Charles BAUDRON demeure Président Directeur Général de la filiale I.G.E. SA au sein de laquelle il exerce son mandat à titre gratuit.

G. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2019.

Note 1. — Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Alain DI CRESCENZO :

Age : 58 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 29 janvier 2016 / Fin de mandat : 31 décembre 2021

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 au sein du Groupe IGE+XAO :

- Administrateur des sociétés INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. » SA (France), S2E Consulting SAS (France), IGE+XAO Chine Ltd ¹ (Chine), IGE+XAO North America Inc (Canada),
- Administrateur unique de la société IGE+XAO Italie Srl (Italie),
- Président du Conseil d'Administration de la société IGE+XAO Iberica S.L. (Espagne),
- Président de la société EHMS SAS (France),
- « Chairman and CEO de la société IGE+XAO USA Inc (USA),
- « Bestyrelse » des sociétés IGE+XAO Nordic A/S et CAE Development ApS (Danemark),
- Vice-président de la société IGE+XAO Polska z.o.o. (Pologne),
- « Director » des sociétés IGE+XAO UK Ltd (Angleterre), IGE+XAO India Ltd (Inde) IGE+XAO DO BRASIL (Brésil),
- Représentant de la société IGE+XAO SA dans sa fonction de gérante de la société IGE+XAO Turquie Ltd ² (Turquie),
- Gérant des sociétés IGE+XAO Belgium Sprl (Belgique), IGE+XAO Madagascar SARL (Madagascar), IGE+XAO Maroc SARLAU (Maroc), IGE-XAO Tunisie SARL (Tunisie),
- « Geschäftsführer » de la société IGE+XAO Softwaren Vertriebs GmbH (Allemagne),
- Bestuurder de la société IGE+XAO BV (Pays-Bas),
- Président de la S.A.S. Alpi (France).

² Nanjing IGE+XAO Electric Design Software Co. Ltd.

³ IGE+XAO YAZILIM DAĞITIM LİMİTED ŞİRKETİ

Mandats exercés au 31 décembre 2019 hors Groupe IGE+XAO :

- Membre du Conseil de Surveillance de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées (France),
- Administrateur de EESC – Toulouse Business School, Etablissement public national d'enseignement (France),
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Aéroport de Toulouse Blagnac (France),
- Président de CCI WEBSTORE SAS (France),

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant

Expérience et expertise

Alain DI CRESCENZO occupe le poste de Président Directeur Général du Groupe IGE+XAO depuis 1998. Son parcours professionnel est étroitement lié à l'évolution du Groupe : en 1988, il intègre la société XAO Industrie en tant que Responsable d'Activité puis devient le Directeur Général de XAO Industrie en 1991 suite au rachat de la société par IGE. Il est ensuite nommé Directeur Général d'IGE+XAO en 1995 puis Président Directeur Général en 1998. Alain DI CRESCENZO est Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie depuis 2016, après avoir été Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse de 2010 à 2016. Suite au rapprochement avec le Groupe Schneider Electric, il est nommé Senior Vice President Electrical Design Software - Strategy & Innovation - Building & IT Business en 2018. Alain DI CRESCENZO est Diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers.

Note 2. — Administrateurs

Madame Anne VARON :

Age : 56 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 :

- Présidente de MUTUACHAT SAS (France).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

Anne VARON mène sa carrière professionnelle depuis plus de 20 ans dans le monde de l'électricité. Diplômée de l'école des cadres – Option Commerce à l'international – elle a fait ses armes chez Philips au commerce (Philips Sécurité) tout d'abord puis au marketing (Philips Lighting) ; elle rejoint en 1997 le Groupe américain Panduit, fabricant d'accessoires de câblage électrique et de pré-câblage informatique, pour lequel elle est en charge de la direction commerciale Europe du Sud puis Europe. Après l'obtention d'un MBA en gestion des entreprises, Anne VARON prend en 2003 le poste de Directeur Général chez Moeller Electric, puis la Présidence des sociétés françaises du Groupe après le rachat de ce dernier par Eaton International. Ses compétences s'étendent aujourd'hui sur la formation en management des organisations, à la conduite stratégique des entreprises et à la motivation des équipes.

Monsieur Marc NEZET :

Age : 48 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 :

- Président Directeur Général de Château Fontaine Saint-Cric SA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

Marc NEZET débute sa carrière en Finlande, à la direction de la Chambre de Commerce Franco-Finlandaise, de 1994 à 1996.

Par la suite, il soutient l'expansion internationale de PME françaises en prenant la direction générale de la Chambre de Commerce Franco-Turque à Istanbul.

En 1999 il rejoint Lexel, leader du matériel électrique en Scandinavie. Il dirige le développement de l'activité pour l'Europe centrale et de l'Est, en soutenant les acquisitions et la croissance organique.

A l'acquisition de Lexel par Schneider Electric, Marc NEZET rejoint le Groupe.

En 2004, il s'installe en Russie pour plus de dix ans, à diverses fonctions, donc celle de Vice-Président de l'activité Building de 2010 à 2014.

En 2014, il prend la tête de Schneider Electric Suède.

En janvier 2017, Marc rejoint la business unit Energy Management en tant que Senior Vice-Président Stratégie & Innovation, et conduit notamment la transformation de l'activité EcoStruxure Power et l'entrée de Schneider Electric dans le logiciel d'étude et de CAO Electrique.

Marc a travaillé dans des cycles d'activité émergents, mûres et présentant une forte croissance.

Madame Nadège PETIT :

Age : 40 ans

Nationalité : française

Première nomination : 30 janvier 2018 (par cooptation) / Fin de mandat : 31 décembre 2022

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

Nadège PETIT est actuellement Vice-Présidente Exécutive de la Division Power Products. Elle a rejoint Schneider Electric au début de sa carrière en 2004 en tant que Manager des Ventes à l'international. Très rapidement, elle a évolué vers des postes à responsabilités dans l'unité Power en tant que Manager du Changement, puis Vice-Présidente Commerciale. Elle a ensuite rejoint l'unité Energy où elle était en charge du développement du business en Russie et en France.

Avant de rejoindre la Division Power Products, Nadège occupait le poste de Vice-Présidente Senior pour Global Corporate Strategy. Nadège possède un Master en Ingénierie Mécanique de l'Université Technologique de Compiègne (2004), ainsi qu'un eMBA de l'Université de Kingston à Londres (2014). Nadège est mariée, a deux enfants et parle cinq langues.

Monsieur Cyril PERDUCAT :

Age : 50 ans

Nationalité : française

Première nomination : 25 juin 2018 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

En tant que responsable au niveau mondial des offres IoT et numériques, Cyril est en charge de la stratégie IoT de Schneider Electric et de sa mise en œuvre. Son travail consiste principalement à proposer à nos clients de nouvelles offres numériques et connectées qui les aident à gagner en efficacité et en durabilité. Il a auparavant été directeur de la technologie et de la stratégie au sein de la division Industry. Cyril a rejoint Schneider Electric en 1994. Il a occupé dans différents pays (ex : France, Allemagne, Chine et Singapour) de multiples postes de direction dans le domaine des ventes, du marketing, de la production, de la technologie, de la stratégie et des fusions-acquisitions. Il est actuellement basé aux États-Unis, dans la région de Boston.

Cyril est titulaire d'un Master en ingénierie de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM Paritech) et d'un Master en management des projets internationaux de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe).

Madame Claire GRECO :

Age : 31 ans

Nationalité : française

Première nomination : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2019 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

Titulaire d'un Bachelor en Commerce et Marketing et d'un Master 2 en Ingénierie Commerciale et Management de Projets, Claire GRECO a occupé des postes à responsabilités dans les domaines du marketing et du développement digital.

Claire GRECO est aujourd'hui Directrice Marketing et Commerciale chez NovaVeolia et est en charge du développement de l'excubateur Nova Veolia, véritable dispositif au service de l'innovation et de la transformation digitale de Veolia.

H. Conventions

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

I. Tableau des délégations

Les délégations de pouvoirs suivantes ont été données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

AUTORISATION DE DELEGATION	DATE D'AUTORISATION ET DUREE	DATE D'EXPIRATION
Autorisation de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés	AG du 26 janvier 2018 18 mois	
Autorisation en vue de faire annuler les actions propres	AG du 12 avril 2019 24 mois	11 avril 2021

J. Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

K. Structure du capital social

Note 1. — Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre D'actions	Nombre De droits de vote brut	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	883 876	0	883 876	883 876	67,76%	65,53%
ORFIM	23 806	44 036	67 842	111 878	5,20%	8,29%
Alain DI CRESCENZO	10	0	10	10	0,00%	0,00%
Autres personnes au nominatif	11	460	471	931	0,04%	0,07%
	907 703	44 496	952 199	996 695	73,00%	73,89%
IGE+XAO (actions propres) au nominatif	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Total au nominatif	907 703	44 496	952 199	996 695	73,00%	73,89%
IGE+XAO (actions propres) au porteur	2 366	0	2 366	2 366	0,18%	0,18%
Autres au porteur	349 816	0	349 816	349 816	26,82%	25,93%
Total au porteur	352 182	0	352 182	352 182	27,00%	26,11%
Total	1 259 885	44 496	1 304 381	1 348 877	100,00%	100,00%

Note 2. — Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette personne devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, des précisions auxquelles il est fait référence au 3ème alinéa de l'article L. 233-7 I du Code de Commerce.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison jusqu'au seuil de 5 % prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce. A compter du franchissement du seuil de 5 % précité, une déclaration doit être effectuée dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse quelle qu'en soit la raison.

Le non-respect de cette obligation de déclaration de franchissement de seuil peut donner lieu à la suspension, pendant le délai de deux ans suivant la régularisation du franchissement de seuil, des droits de vote afférents aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration sur demande lors de l'Assemblée Générale d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Note 3. — Identité des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2% à 5 %	<ul style="list-style-type: none">▪ Siparex▪ Odyssee Venture▪ Proxinvest▪ Amiral Gestion▪ Aviva▪ Kirao	<ul style="list-style-type: none">▪ Siparex▪ Odyssee Venture▪ Proxinvest▪ Amiral Gestion▪ Aviva▪ Kirao▪ Kinney Asset Management
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none">▪ Kinney Asset Management▪ ORFIM▪ HMG Finance	<ul style="list-style-type: none">▪ ORFIM▪ HMG Finance
10 à 15 %		
15 à 20 %		
20 à 25 %		
25 à 33 1/3 %		
33 1/3 à 50 %		
50 à 66 2/3 %		
66 2/3 % à 90%	<ul style="list-style-type: none">▪ Schneider Electric Industries SAS	<ul style="list-style-type: none">▪ Schneider Electric Industries SAS
90 à 95 %		
Plus de 95 %		

En date du 28 mars 2019, la société IRDI Midi-Pyrénées a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi à la baisse, le 31 janvier 2018 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société IGE+XAO SA et ne plus détenir depuis cette date aucune action de la Société.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 4,50% et 5% du capital et des droits de vote le 1^{er} avril 2019, de 5% du capital et de 5,50%, 6%, 6,50% et 7% des droits de vote le 29 mai 2019 et de 7,50% et 8% des droits de vote le 22 décembre 2019.

Le 11 avril 2019, la société HMG Finance a déclaré à titre de régularisation avoir franchi à la hausse les seuils de 5,00% du capital et des droits de vote le 14 août 2018.

La société Kirao a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2,50% du capital et des droits de vote le 12 avril 2019.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 3% du capital et des droits de vote le 21 octobre 2019 puis à la baisse le seuil de 3% des droits de vote le 19 décembre 2019.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Note 4. — Capital détenu par les salariés

- Actions nominatives détenues directement par les salariés :	0
- Actions attribuées gratuitement aux salariés :	0

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du nominatif pur social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un Plan

d'Epargne Entreprise) est inférieur à 3 %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 26 janvier 2018, été invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société. Cette résolution a été rejetée.

- Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Néant

Note 5. — Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2019 :

Néant.

Note 6. — Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR) :

- les contrats de liquidité obligataire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligataires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce , il est précisé que, dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 12 avril 2019) d'intervenir sur le marché des actions de la Société en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, 2 366 (0,18%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 décembre 2019.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 décembre 2019

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,18%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	123 419
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'annulation	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 366
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2019 en €	299 673
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2019 en €	402 220

Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice envers les Mandataires sociaux :

Néant.

Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice :

Néant.

Note 7. — Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2019, 2017/2018 et 2016/2017, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS		COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	COURS LE PLUS HAUT EN €	EN €
08/16	9 726	703	70,5	75,8	72,2
09/16	12 375	945	74,8	78,0	76,4
10/16	15 020	1 183	76,0	81,3	78,7
11/16	90 284	7 662	78,5	87,5	84,9
12/16	19 296	1 662	84,5	87,5	86,1
01/17	21 632	1 893	85,8	89,4	87,5
02/17	31 080	2 654	82,8	88,5	85,4
03/17	12 681	1 139	86,8	92,6	89,8
04/17	21 148	1 968	86,0	94,6	93,0
05/17	17 223	1 660	92,8	100,0	96,4
06/17	22 629	2 248	97,6	100,0	99,3
07/17	24 869	2 458	98,2	99,9	98,8
08/17	37 579	3 700	95,3	99,0	98,5
09/17	18 523	1 945	97,5	110,0	105,0
10/17	28 631	3 118	105,8	111,0	108,9
11/17	86 767	11 241	110,2	132,6	129,5
12/17	44 590	5 901	131,5	135,5	132,3
01/18	55 465	7 356	131,5	140,0	132,6
02/18	19 363	2 680	135,0	141,0	138,4
03/18	6 133	885	135,5	153,0	144,3
04/18	3 361	505	148,5	152,0	150,3
05/18	1 754	260	147,5	149,5	148,1
06/18	5 843	865	147,0	148,5	148,0
07/18	18 159	2 629	140,0	147,5	144,8
08/18	4 319	603	136,5	142,0	139,6
09/18	21 596	2 977	136,0	150,0	137,8
10/18	15 654	2 115	130,0	140,0	135,1
11/18	11 591	1 516	129,0	132,5	130,8
12/18	4 445	593	131,0	139,5	133,4
01/19	1 016	135	130,0	140,0	132,7
02/19	6 045	845	134,0	150,0	139,8
03/19	1 644	243	143,0	155,0	147,7
04/19	17 579	2 670	146,0	179,0	151,9
05/19	3 029	503	161,0	189,0	166,0
06/19	724	119	158,0	168,0	164,4
07/19	8 732	1 453	161,0	170,0	166,4
08/19	1 876	316	160,0	170,0	168,2
09/19	2 954	485	160,0	169,0	164,2
10/19	15 228	2 489	158,0	165,0	163,4
11/19	4 804	814	162,0	185,0	169,4
12/19	1 613	272	162,0	174,0	168,8

L. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'Administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Il n'y a pas d'accord au sein d'IGE+XAO SA prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Colomiers, le 10 février 2020,

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

VIII. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €.5 021 866,85

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société IGE+XAO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prestation d'assistance

- Nature et objet : Facturation à la société IGE SA des redevances administratives, de communication et de management, pour un montant de 264 194 €.
- Entité concernée : IGE SA
- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE SA
- Intérêt pour la société : Mutualisation des moyens utilisés par les sociétés du groupe.

2. Refacturation de loyers

- Nature et objet : Compte tenu de l'occupation par les sociétés françaises du Groupe du même bâtiment à office de bureaux situé à Colomiers (ZAC des Ramassiers depuis le 2 juin 2014), le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 juillet 2014 a autorisé la société IGE SA, preneur du bail, à facturer à votre société au cours de l'exercice une somme de 20 911 € au titre du loyer au prorata des surfaces occupées et une somme de 3 560 € au titre des charges locatives y afférentes.
- Entité concernée : IGE SA
- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE SA
- Intérêt pour la société : Mutualisation des moyens utilisés par les sociétés du groupe.

3. Gestion de trésorerie

- Nature et objet : Votre société participe à une convention de gestion centralisée de trésorerie.
- Entité concernée : IGE SA
- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE SA
- Intérêt pour la société : Cohérence de la gestion financière.

4. Intégration fiscale

- Nature et objet : Votre société forme avec les sociétés françaises du groupe éligibles au régime, un groupe fiscal intégré, régi par la convention d'intégration renouvelée le 28 juillet 2015 pour une durée de 5 ans.

- Entité concernée : IGE SA

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE SA

- Intérêt pour la société : Cohérence fiscale.

Fait à Labège, le 30 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

K P M G A U D I T

Christian LIBEROS

M A Z A R S

Hervé KERNEIS

IX. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020

En application du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/152 du 8 mars 2016, par l'article L 451-3 du Code monétaire et financier, par instruction AMF 2017-03 du 2 février 2017 et par les décisions AMF 2018-01 du 2 juillet 2018 sur les contrats de liquidité, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 17 avril 2020.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 13 mars 2020.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Emetteur : IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme :	rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) :	200 euros
Durée du Programme : dix-huit mois au plus à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020.	

Répartition par objectif des titres détenus au 29 février 2020

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,2%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	52 430
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'objectif d'annulation	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 366
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	0
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2020 en EUR	299 673
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2020 en EUR	402 220

A. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

L'acquisition des actions est affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'attribution aux titulaires de titre de créance donnant accès au capital ou être utilisées afin de faciliter une prise de participation ou une prise de contrôle par voie d'échange de titres,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) : 200 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions. Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 29 février 2020, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 26 040 300 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

B. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 304 381 actions, à la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit 130 4382 actions. En prenant en compte les 2 366 actions propres appartenant à IGE+XAO au 29 février 2020 (0,2% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 1 302 015 soit 99,8% des 1 304 381 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 200 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 26 040 300 euros.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 décembre 2019 à la somme de 22 629 617 euros. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020, soit au plus tard jusqu'au 16 octobre 2021.

C. Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 janvier 2019 est la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre D'actions	Nombre De droits de vote brut	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	883 876	0	883 876	883 876	65,14%	65,12%
ORFIM	54 212	0	54 212	54 212	4,00%	3,99%
Alain DI CRESCENZO	10	0	10	10	0,00%	0,00%
Autres personnes au nominatif	11	450	461	911	0,03%	0,07%
	938 109	450	938 559	939 009	69,17%	69,18%
IGE+XAO (actions propres) au nominatif	52 430	0	52 430	52 430	3,86%	3,86%
Total au nominatif	990 539	450	990 989	991 439	73,04%	73,05%
IGE+XAO (actions propres) au porteur	2 366	0	2 366	2 366	0,17%	0,17%
Autres au porteur	363 456	0	363 456	363 456	26,79%	26,78%
Total au porteur	365 822	0	365 822	365 822	26,96%	26,95%
Total	1 356 361	450	1 356 811	1 357 261	100,00%	100,00%

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, la situation était la suivante :

En date du 28 mars 2019, la société IRDI Midi-Pyrénées a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi à la baisse, le 31 janvier 2018 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société IGE+XAO SA et ne plus détenir depuis cette date aucune action de la Société.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 4,50% et 5% du capital et des droits de vote le 1er avril 2019, de 5% du capital et de 5,50%, 6%, 6,50% et 7% des droits de vote le 29 mai 2019 et de 7,50% et 8% des droits de vote le 22 décembre 2019.

Le 11 avril 2019, la société HMG Finance a déclaré à titre de régularisation avoir franchi à la hausse les seuils de 5,00% du capital et des droits de vote le 14 août 2018.

La société Kirao a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2,50% du capital et des droits de vote le 12 avril 2019.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 3% du capital et des droits de vote le 21 octobre 2019 puis à la baisse le seuil de 3% des droits de vote le 19 décembre 2019.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

D. Evènements récents

L'épidémie mondiale Covid-19 a conduit IGE+XAO depuis début mars 2020 à prendre les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; parallèlement, le Groupe a mis en œuvre les mesures possibles de continuité de services auprès de ces clients et partenaires.

Le Conseil d'Administration de la société IGE+XAO SA a procédé, durant le premier semestre 2019, à deux réductions de capital de la Société par annulation de 590 actions et 51 840 actions de 3,85 euros de valeur nominale. Le montant du capital social a en conséquence été réduit successivement de 2 271,50 euros et 199 584 euros pour être ramené de 5 223 722,35 euros à 5 021 866,85 euros. A l'issue de ces opérations, il est désormais divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale chacune. La Société ne dispose plus d'actions propres, à l'exception de celles (2 366 actions propres) allouées au Contrat de liquidité en sommeil depuis le 31 juillet 2018.

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

E. Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 30 mars 2020

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

X. Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel IGE+XAO est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement au siège de la Société IGE+XAO – 16, Boulevard Déodat de Séverac – CS 90312 – 31773 Colomiers Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : solie@ige-xao.com / Tél. : 05 62 74 36 36 / Fax : 05 62 74 36 37. Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.ige-xao.com rubrique Investisseurs. Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.